

Message du Comité de Direction

Depuis presque 25 ans, la S.A. AQUAWAL œuvre quotidiennement à la valorisation du secteur de l'eau et représente plus particulièrement les intérêts des opérateurs publics du cycle de l'eau en Région wallonne.

Grâce à ses associés, AQUAWAL est devenue au fil des années une Union professionnelle structurée et efficace s'imposant comme un acteur incontournable du secteur.

L'année 2009 a été marquée notamment par un renouvellement de ses organes de gestion et de sa Présidence. Soulignons à cette occasion l'implication et la grande disponibilité du Président sortant, Monsieur Bernard ANTOINE, Directeur Général adjoint de l'AIVE.

Le Président actuel, Monsieur Roger HUSSON, Directeur aux Affaires générales de la CILE, et les nouveaux organes de gestion d'AQUAWAL souhaitent poursuivre dans la même lignée que leurs prédécesseurs afin de renforcer le positionnement d'AQUAWAL et son ouverture vers les différents interlocuteurs qui composent la société civile.

C'est dans le courant de l'année 2009 qu'AQUAWAL a mis en application la décision de son Conseil d'Administration et compte désormais un représentant de la SPGE au sein de chacune de ses Commissions de travail.

C'est en 2009 aussi qu'AQUAWAL a décidé d'intensifier et de diversifier sa politique de communication et de sensibilisation. Dans ce cadre, elle a notamment organisé, en collaboration avec l'UVCW, les premières « **Assises de l'eau en Région wallonne** » qui lui ont permis de toucher un nouveau public cible, à savoir les représentants des Communes.

Elle a également œuvré à la sensibilisation à l'éducation à l'environnement et plus particulièrement à la gestion durable et à la protection de la ressource par la réalisation d'un DVD didactique sur le cycle anthropique de l'eau.

AQUAWAL a aussi initié des contacts avec la Société wallonne du Logement qui lui ont permis de mener une action vers l'ensemble des locataires sociaux de la Région wallonne par la mise à disposition de 100.000 exemplaires de ses deux brochures « **L'eau du robinet et la santé** » et « **Demain, l'eau est dans ma nature** ».

En matière de conventions d'études, AQUAWAL a poursuivi et finalisé la réalisation de l'étude confiée par la Région wallonne et relative à l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie. De plus, elle a continué à rendre service à ses associés en répondant aux différentes demandes qui lui sont régulièrement adressées.

AQUAWAL a reçu, à l'occasion de son Assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est déroulée au Bois du Cazier à Marcinelle, un orateur de marque en la personne de Monsieur Philippe MAYSTADT, Président de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui a présenté un exposé intitulé « **Réponses de la BEI à la crise économique, en particulier dans le secteur de l'eau** ».

Toujours soucieuse de la défense du caractère public du secteur de l'eau, AQUAWAL est devenue en 2009 membre d'Aqua Publica Europea, qui a pour vocation de promouvoir la gestion publique de l'eau au niveau européen et au sein d'autres pays.

Dans le courant de l'année 2009, AQUAWAL a rédigé un Mémoire du secteur qu'elle a présenté au Ministre de l'Environnement à l'occasion de sa venue dans ses locaux.

Soulignons par ailleurs la contribution importante apportée au sein des Commissions de travail d'AQUAWAL par les membres du personnel de ses sociétés associées, qui ont comme préoccupation majeure l'amélioration constante de la qualité du service fourni aux consommateurs. Vous trouverez d'ailleurs en parcourant ce Rapport d'activités, une illustration de l'ensemble des travaux menés durant l'année 2009.

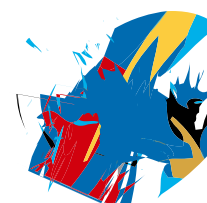
Au cours de cette année, AQUAWAL a accueilli un nouvel administrateur, Monsieur Olivier LAGNEAU, Ir Sous-Directeur - Direction de la Production et des grands Ouvrages (Vivaqua), à l'occasion de l'admission à la retraite de Monsieur Marc BEYNS.

AQUAWAL a également poursuivi ses collaborations extérieures et a rencontré notamment Madame Anne LE STRAT (Présidente Directrice Générale d'Eau de Paris), des représentants de la Fédération Royale de l'Industrie des Eaux et des Boissons rafraîchissantes et de la RIWA-Meuse.

Des défis majeurs pour le secteur sont encore à relever dans les années futures dans le cadre d'un processus d'amélioration et de performance continu, et également par rapport à la mise en œuvre ou la révision de différentes Directives : Directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, révision de la Directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations, révision de la Directive relative à la protection de l'environnement et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture,...

AQUAWAL, en sa qualité d'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau et ses différents associés sont prêts à relever ces défis en continuant à œuvrer pour une gestion publique et durable des ressources hydriques wallonnes.

Le Comité de Direction.





01

Présentation
de la S.A. AQUAWAL



Objet social

(Article 3 des statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 7 du Décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une SPGE et des autres structures que la SPGE est habilitée à créer ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Composition du capital

(Situation arrêtée au 31/12/2009)

Associés	Parts E		Parts M		Parts F	TOTAL
	E1	E2	M1	M2		
AIEC			1			1
AIEM			1			1
CILE			1273			1273
CIESAC			1			1
IDEA	7	344				351
IDEN			1			1
IECBW	5					5
INASEP			2	383		385
Régie des Eaux de Saint-Vith			1			1
Régie des Eaux de Chimay	1					1
SWDE	1043		1311			2354
AIDE				745		745
AIVE				307		307
IBW		224				224
IGRETEC				327		327
IPALLE		245				245
Vivaqua	1		1			2
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1
Service des Eaux de Trois-Ponts			1			1
SPGE					1	1
TOTAUX	1057	813	2594	1762	1	6227
	1870		4356		1	

Parts M :
Bassins hydrographiques Meuse - Rhin - Seine

Parts E :
Bassin hydrographique Escaut

Parts F :
Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages

Parts 1 :
Producteurs-distributeurs d'eau

Parts 2 :
Organismes d'assainissement agréés

Sociétés associées

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU

A I E C

Association Intercommunale des Eaux du Condroz

Rue des Scyoux, 20
5361 SCY

A I E M

Association Intercommunale des Eaux de la Molinee

Rue Estroit, 39
5640 METTET

C I E S A C

Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier

Rue de la Source, 10
4560 CLAVIER

C I L E

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

Rue du Canal de l'Ourthe, 8
4031 ANGLEUR

I D E A

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre

Rue de Nimy, 53
7000 MONS

I D E N

Intercommunale des Eaux Nandrin-Tinlot et environs

Rue de Dinant, 51
4557 SCRY (TINLOT)

I E C B W

Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon

Rue Emile François, 27
1474 GENAPPE (WAYS)

I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics

Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b
5100 NANINNE

Régie des Eaux de Chimay

Grand-Place, 13
6460 CHIMAY

Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke Sankt Vith)

Friedensstraße, 19
4780 SAINT-VITH

Service des Eaux de la Commune de Burg-Reuland

Thommen, 64
4791 BURG-REULAND

Service des Eaux de la Commune de Trois-Ponts

Route de Coö, 58
4980 TROIS-PONTS

S W D E

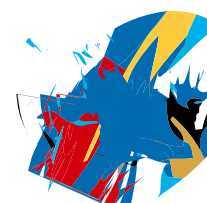
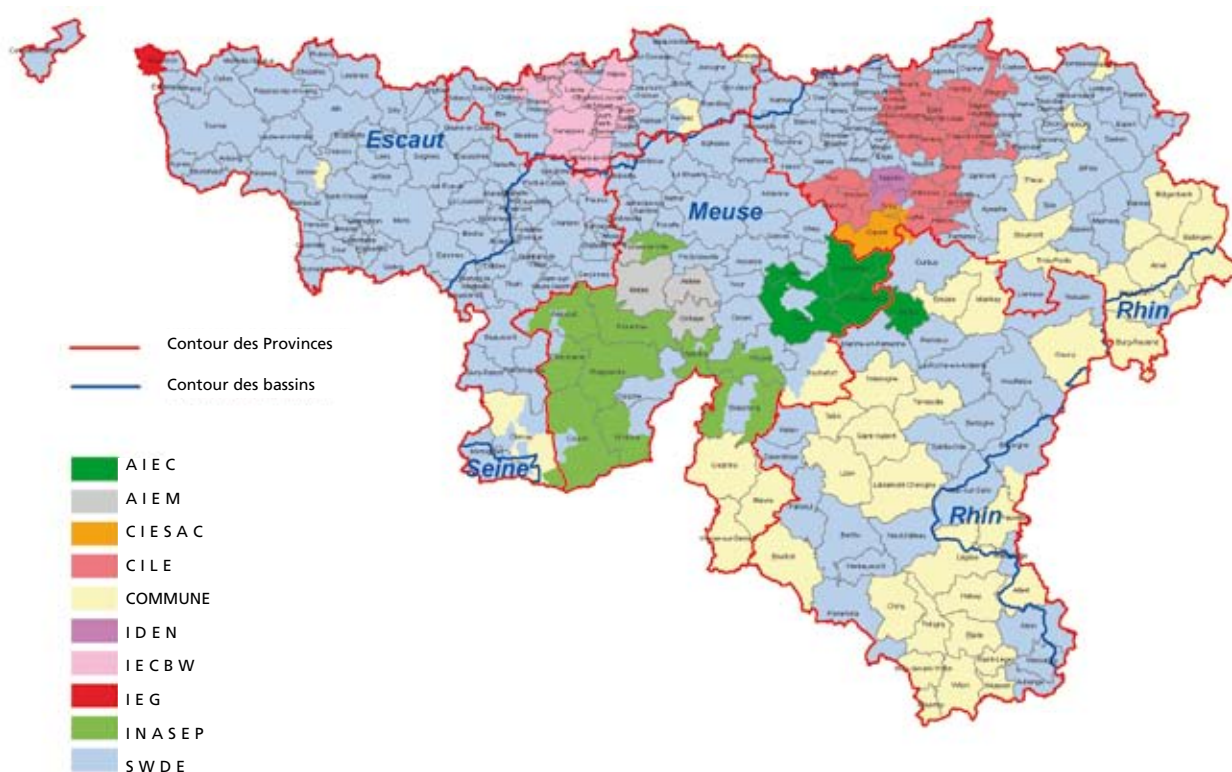
La Société wallonne des eaux

Rue de la Concorde, 41
4800 VERRIERS

Vivaqua

Rue aux Laines, 70
1000 BRUXELLES

Sociétés de distribution d'eau en Wallonie (janvier 2010)



ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGREES (OAA)

A I D E

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège
 Rue de la Digue, 25
 4420 SAINT-NICOLAS (LIEGE)

A I V E

Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement pour la Province de Luxembourg
 Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
 6700 ARLON

I B W

Intercommunale du Brabant Wallon
 Rue de la Religion, 10
 1400 NIVELLES

I D E A

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre
 Rue de Nimy, 53
 7000 MONS

I G R E T E C

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
 Boulevard Mayence, 1
 6000 CHARLEROI

I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
 Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b
 5100 NANINNE

I P A L L E

Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental
 Chemin de l'Eau vive, 1
 7503 FROYENNES

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

S P G E

Société Publique de Gestion de l'Eau
 Avenue de Stassart, 14-16
 5000 NAMUR

Organismes d'assainissement agréés en Wallonie (janvier 2010)



Organes de gestion

(au 31/12/2009)

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président :

M. R. HUSSON (CILE)

1^{er} Vice-Président :

M. B. ANTOINE (AIVE)

2^{ème} Vice-Président :

M. A. GILLIS (IECBW)

Membres :

M. J.-P. BIRON (SWDE)

M. Ph. BOURY (SWDE)

M. Ph. BRASSART (IDEA)

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

Mme C. DECAMPS (IDEA)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. C. DOMINIQUE (INASEP)

M. M. GOFFIN (CILE)

M. O. LAGNEAU (Vivaqua)

M. M. LEJEUNE (SWDE)

M. P. LEURIS (IBW)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)

M. A. SERVAIS (Régie des Eaux de Saint-Vith)

M. E. SMIT (SWDE)

M. A. TABART (SWDE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

Comité de Direction

Président :

M. R. HUSSON (CILE)

1^{er} Vice-Président :

M. B. ANTOINE (AIVE)

2^{ème} Vice-Président :

M. A. GILLIS (IECBW)

Membres :

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. E. SMIT (SWDE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

Expert permanent :

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

Participation au Capital de la SPGE
+ 5 mandats au Conseil d'Administration

Personnel

Directrice :

Mme S. VERTONGEN

Assistante de direction :

Mme Ch. CELLIER

Conseillers scientifiques :

M. C. PREVEDELLO

Mme C. RAMELOT

Assistante administrative :

Mlle F. MERENNE

Commissaire-Reviseur

SPRL Jean-Marie DEREMINCE

Commission d'Avis

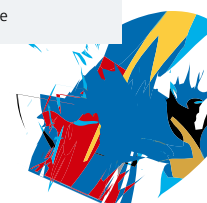
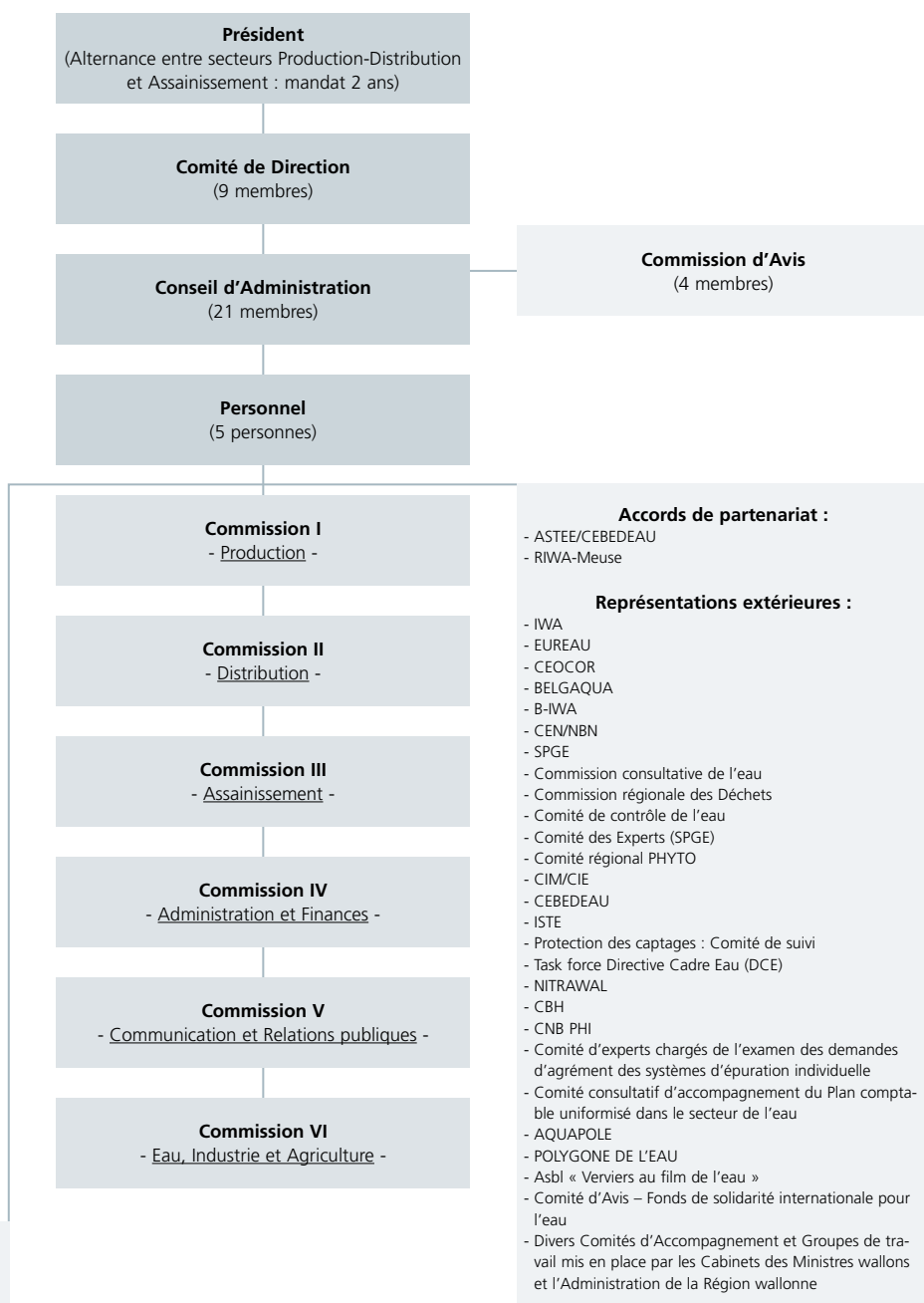
Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

M. R. MASSON (IECBW)

M. J.-Fr. MINET (IGRETEC)

M. Y. PETIT (INASEP)

Organigramme





02

Rapport de gestion



Aspect activités

L'année 2009 fut marquée pour AQUAWAL notamment par le renouvellement de ses organes de gestion et la concrétisation de divers projets d'envergure.

Le 12 juin, s'est déroulée l'Assemblée générale ordinaire annuelle de la S.A. AQUAWAL sur le site du Bois du Cazier à Marcinelle.

A l'issue de celle-ci, une réunion du Conseil d'Administration a entériné un renouvellement des organes de gestion : la Présidence a été confiée au secteur de la production-distribution d'eau et à Monsieur Roger HUSSON, Directeur aux Affaires générales de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE).

En parallèle, s'est opérée une révision de la répartition de la supervision des Commissions de travail et des représentations extérieures d'AQUAWAL entre les membres du nouveau Comité de Direction.

En date du 14 mai, le Conseil d'Administration a marqué son accord pour la participation d'un représentant de la SPGE au sein de chacune des Commissions de travail d'AQUAWAL. L'intégration de la SPGE, en tant que membre du Comité de Direction, se concrétisera de manière formelle en 2010 via une modification statutaire.

Au cours de son Assemblée générale, AQUAWAL a reçu un orateur de choix en la personne de Monsieur Philippe MAYSTADT, Président de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui a présenté un exposé intitulé « **Réponses de la BEI à la crise économique, en particulier dans le secteur de l'eau** ».

Durant l'année 2009, AQUAWAL a réorganisé sa politique de communication et de sensibilisation et a décidé de l'intensifier et de la diversifier.

Dans ce cadre, AQUAWAL a organisé, en partenariat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, les premières « **Assises de l'eau en Région wallonne** » qui se sont déroulées le 4 mars.

Ce colloque, à destination prioritairement des mandataires et agents communaux, a eu comme thème principal l'assainissement des eaux usées. L'objectif des thématiques abordées a été de fournir aux participants une information concrète quant aux nouveautés législatives et donner des réponses à des situations de terrain.

Vu le succès majeur rencontré par cette manifestation, une seconde édition sera organisée dans le courant de l'année 2010.

En tant que membre fondateur de l'Asbl « **Verviers au film de l'eau** », AQUAWAL a collaboré, au mois de mars 2009, à la quatrième édition du « **Festival du film de l'eau** » qui s'est déroulée à Verviers.

Des membres du Comité de Direction et de la Commission V « **Communication et Relations publiques** » d'AQUAWAL ont rencontré, à l'initiative de Madame Anne LE STRAT, des représentants d'Eau de Paris (Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris) au Pavillon de l'eau à Paris le 2 avril.

AQUAWAL a également présenté son DVD didactique « **Le voyage de l'eau** », lors d'une conférence de presse organisée le 6 mai, à l'école communale fondamentale « La Plante » de Namur II. Ce DVD vise principalement un public scolaire âgé de 8 à 12 ans et a pour objectif une initiation avec Jamy GOURMAUD au cycle anthropique de l'eau. Il a été mis à disposition des professionnels de l'éducation via les sites Internet d'AQUAWAL et de ses associés.

En parallèle, une convention de diffusion culturelle du DVD a été conclue avec la Médiathèque de la Communauté française.

Suite à ses contacts avec la Société wallonne du Logement (SWL), AQUAWAL a également mené une action de sensibilisation vers l'ensemble des locataires sociaux de la Région wallonne par la diffusion de 100.000 exemplaires de ses deux brochures « **L'eau du robinet et la santé** » et « **Demain, l'eau est dans ma nature** ».

Des membres du Comité de Direction, le Président et la Directrice d'AQUAWAL ont rencontré des représentants de la RIWA-Meuse le 1^{er} avril et le 14 décembre afin de débattre de la possibilité de mise à jour de l'Accord de partenariat qui lie les deux structures.

Une réunion entre le Président d'AQUAWAL, la Directrice, ainsi que certains membres du Comité de Direction avec des représentants de la Fédération Royale de l'Industrie des Eaux et des Boissons rafraîchissantes (FIEB) a eu lieu le 4 mai. Cette entrevue s'est déroulée de manière positive et a mis en évidence la complémentarité de l'eau en bouteille et de l'eau du robinet.

Fruit du travail important réalisé au sein du secrétariat, de l'ensemble des Commissions de travail et des organes de gestion, le Mémoire d'AQUAWAL a été communiqué au Ministre de l'Environnement en date du 10 septembre.

AQUAWAL l'a également présenté lors de l'entrevue qui s'est déroulée le 27 octobre en ses locaux, entre des membres de son Comité de Direction et le Ministre de l'Environnement, accompagné de ses collaborateurs.

Durant l'année 2009, les organes de gestion se sont réunis **à six reprises pour le Comité de Direction et à six reprises pour le Conseil d'Administration**, avec deux réunions décentralisées, l'une au Château du Lac à Genval pour le Comité de Direction (le 3 septembre) et l'autre à l'Usine de traitement de Tailfer pour le Conseil d'Administration (le 17 septembre) qui a été suivie d'une visite des installations de Vivaqua.

Ces réunions ont permis d'assurer notamment :

- Le suivi des conventions d'études et des projets en cours :
 - La convention avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie et la désignation des représentants d'AQUAWAL au sein du Comité d'accompagnement. Une présentation de l'état d'avancement de la convention au Conseil d'Administration a eu lieu en date du 17 septembre.



Des membres du Comité de Direction d'AQUAWAL et Madame Anne LE STRAT



Monsieur Philippe MAYSTADT



Le Président, les Vice-Présidents d'AQUAWAL et Monsieur le Ministre de l'Environnement

- La convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau en ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.
- Le projet de convention relative au recensement des canalisations d'eau intérieures en plomb.
- Le projet d'étude relative à la ventilation des volumes d'eau non enregistrés par les distributeurs.
- Le projet de réalisation de fiches-types d'information à l'usage des sociétés associées.
- Et le suivi des dossiers suivants :
 - La réorientation des travaux des Commissions de travail d'AQUAWAL et l'établissement d'une liste de thèmes stratégiques à analyser.
 - La réorganisation de la fonction de communication.
 - La gestion administrative et financière d'AQUAWAL, l'actualisation des représentations extérieures, ...
 - Le renouvellement du mandat de certains administrateurs.
 - La modification du Règlement d'ordre intérieur.
 - La mise à jour du dépliant de présentation d'AQUAWAL, de son site Internet et la création de supports divers (fardes de présentation, bics, cartes de vœux, ...).
 - La présentation aux sociétés de production-distribution d'eau le 20 janvier d'un outil visant à pallier les interruptions de distribution d'eau sur les réseaux, à savoir une bonbonne autorétractable d'une capacité de 10 litres (eau de source) et les pistes de partenariat envisageables.
 - La collaboration dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA) et la tenue d'une séance d'information le 26 mai aux producteurs d'eau.
 - Le dossier relatif à la Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de Participation).
 - Le projet de création d'un « Fonds Nature ».

- Le dossier « Contrat de rivière ».
- La résiliation de la convention de financement de la revue « La Tribune de l'eau » avec la Maison d'éditions CEBEDOC.
- Le protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE.
- La convention relative à la constitution et l'exploitation d'un système de gestion des réseaux d'assainissement.
- Le Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau et l'audition des représentants d'AQUAWAL au Parlement wallon le 3 mars.
- La note de synthèse concernant le « Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement : qualité d'agent constatateur confiée notamment aux OAA ».
- L'examen de l'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'utilisation des composts et des digestats sur ou dans les sols.
- La demande d'avis de la DGRNE à AQUAWAL sur le courrier d'Aqua Belgica relatif à la problématique de la norme en matière de dureté de l'eau après adoucissement artificiel.
- La Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations et sa transposition en droit wallon.
- Les formations organisées par le Polygone de l'eau.
- Le cahier des charges type (CCT) 2010 de la SWDE.
- La reprise des discussions relatives aux frais d'exploitation (Mémento Plan comptable (PCE)).
- Les « Recommandations » relatives au travail en espaces confinés.
- Le suivi des offres et la désignation d'un adjudicataire dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la réalisation d'un dossier pédagogique relatif au cycle anthropique de l'eau, à destination des professionnels de l'éducation et visant à accompagner le DVD « **Le voyage de l'eau** ».



- Les discussions relatives aux objectifs et perspectives de BELGAQUA.
- Le projet Interreg « Resurface ».
- La proposition de Loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'instaurer une réduction d'impôt pour l'installation d'un système de récupération et de traitement des eaux pluviales et l'avis d'initiative rédigé par AQUAWAL.
- La problématique du transfert de la gestion des domiciliations des organismes bancaires vers les créanciers (Sepa Direct Debit).
- L'examen et l'approbation de fiches techniques élaborées par la Commission II « Distribution » relatives aux marchés de fournitures et de travaux.
- Les propositions d'amendements du Décret du 12 février 2004 relatif à la tarification et aux conditions générales de la distribution publique de l'eau en Wallonie : examen des propositions d'amendements relatives aux extensions de réseaux.
- La sollicitation de la SPGE pour la réalisation d'un marché global pour la création des panneaux d'indication des zones de protection de captage d'eau.
- Les Journées wallonnes de l'eau 2009.
- L'article de Test-Achats « Eau et qualité de l'or bleu » et la préparation de l'entrevue avec son représentant.
- L'entrevue du 10 décembre avec le représentant du Bureau IDEA Consult, chargé d'une étude commandée par le SPF Economie en vue de redessiner la régulation des prix en Belgique.

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions de travail par les Présidents desdites Commissions couvrant l'année 2008 s'est tenue le 12 mars 2009. A cette occasion, ont été associés les représentants d'AQUAWAL via BELGAQUA aux Commissions EU I « Eau potable », EU II « Eaux usées » et EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU. Une présentation de l'état d'avancement des conventions en cours et des travaux relatifs au PGDA a également eu lieu.

Il est à noter que les prestations des délégués des sociétés associées dans le cadre des 74 réunions des Commissions et organes de gestion d'AQUAWAL représentent, pour l'année écoulée, environ 2.200 heures de travail.

AQUAWAL a participé au 88^{ème} Congrès de l'ASTEE organisé à Nice du 10 au 12 juin 2009, ainsi qu'à la réunion de la Commission EU II « Eaux usées » de l'EUREAU qui s'est tenue à Liège les 8 et 9 octobre.

AQUAWAL a également décidé de s'affilier à Aqua Publica Europea, Association européenne pour la gestion publique de l'eau et le Président d'AQUAWAL a assisté à son Assemblée générale qui s'est déroulée le 15 mai à Genève. AQUAWAL a également participé à l'exposé de Monsieur Lellis BRAGANZA sur le thème « 10th European Development Facilities » le 7 décembre, de même qu'au groupe de travail « Performances » du 18 décembre.

Aspect financier

I Evolution des affaires, résultats et situation de la société

(Détails du bilan repris au Chapitre 8 - Page 49).

Le bénéfice de l'exercice 2009 est de 116.746 € contre 104.787 € l'exercice précédent.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 655.136 €. Il était de 621.441 € en 2008.

Les charges financières sont stables, soit 530 € en 2009.

Les produits de l'exercice 2009 (hors produits exceptionnels de 475 €) atteignent 771.937 €, soit une progression de 6,22 % par rapport au chiffre de 726.732 € atteint en 2008.

La situation des fonds propres est de 3.162.046 €, à comparer au montant de 3.126.688 € au terme de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-dessous l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2008 et 2009.

Variation de l'actif 2008-2009

Les immobilisations corporelles, après amortissement, augmentent de 909 €. Les différents investissements relatifs à l'année 2009 sont de 3.931 €. La charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 3.022 €. Des désaffectations ont été comptabilisées à concurrence de 3.231 €.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE.

Les créances commerciales sont de 2.777 €. Les autres créances, pour un montant de 58.257 €, représentent principalement le montant de TVA à récupérer pour 43.393 € ainsi que les précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers, 1.748 € et l'ONSS payée d'avance, 12.881 €.

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 846.752 € dont 764.527 € en placement à terme.

Les charges à reporter sont de 15.048 €.

Variation du passif 2008-2009

Les capitaux propres s'élèvent à 3.162.046 €, en augmentation de 35.358 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.636.678 €, les réserves pour 436.155 €, et le bénéfice reporté pour 89.212 €.

Le montant des dettes est de 145.513 € qui se répartissent principalement en 3.450 € de dettes commerciales, 36.622 € de provision pour le pécule de vacances, 24.045 € de précompte, ONSS et rémunérations et 81.388 € de dividendes de l'exercice après approbation de l'Assemblée générale.

Les comptes de régularisation s'élèvent à 1.188 €.

Variation du compte de résultats 2008-2009

Les ventes et prestations s'élèvent à 597.507 € et se répartissent en 459.110 € de facturations de prestations de services, 135.221 € de subsides liés aux diverses conventions d'études et de 3.176 € de frais récupérés.

Les produits financiers de 174.430 € représentent 162.777 € de dividendes sur la participation SPGE, 11.653 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie.

Le coût des ventes et prestations de 655.136 € se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 293.725 €. Les principales dépenses sont les cotisations pour 67.951 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 61.731 €, 27.333 € de charges locatives, 30.000 € pour le partenariat « Festival du film de l'eau », 11.472 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 9.998 € d'honoraires, 5.875 € pour la publication du Rapport d'activités.
- Les charges salariales sont de 357.980 €.
- Les amortissements sont de 3.022 €.
- Les autres charges d'exploitation pour 409 €.

En Euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, le résultat de l'exercice est de 116.745,92 €. Le bénéfice reporté des années antérieures est de 59.692,05 €. Le bénéfice à affecter pour l'année 2009 est de 176.437,97 €.

Il est proposé d'affecter le bénéfice comme suit :

- 5.837,30 € à la réserve légale, soit 5 % de 116.745,92 €.
- 81.388,40 € à la rémunération du capital, soit 50 % du dividende de la SPGE.
- 89.212,27 € au bénéfice à reporter.

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

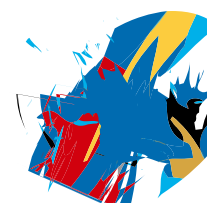
Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La société gère ses actifs financiers au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers

Au vu de la réalisation de son objet social, il n'y a pas lieu pour la société de mettre en place des indicateurs de performance.





03

Chiffres-clés
du secteur



Chiffres-clés du secteur ⁽¹⁾

Producteurs-distributeurs*

	AIEC	AIEM	CIESAC	CILE	IDEA	IDEN	IECBW
Nombre de communes desservies	5	4	4	23	0	3	13
Nombre de compteurs	12.150	11.150	2.456	240.547	455	2.990	75.885
Nombre d'ouvrages de stockage	30	37	6	252	15	4	20
Volume prélevé (m ³)	1.530.210	1.448.436	375.426	27.019.487	8.599.261	422.034	7.361.635
Volume facturé aux abonnés (m ³)	1.148.466	927.887	264.518	26.273.976	3.939.737	310.207	9.964.737
Emplois générés directement en RW (ETP)	19,92	22,60	5,26	353,45	13,30	4,75	106,98

Organismes d'assainissement agréés et la SPGE**

	AIDE	AIVE	IBW	IDEA	IGRETEC	INASEP	IPALLE
Nombre de communes concernées	84	44	27	24	22	38	23
Longueur des collecteurs existants (kms)	273,3	185	179	268,8	303,1	250,2	162,4
Nombre de stations d'épuration en service	65	74	35	25	44	94	32
Capacité nominale des STEP en service (EH)	1.065.451	261.475	486.750	515.700	544.100	219.005	360.205
Emplois générés directement en RW (ETP)	247,00	67,00	84,65	71,99	98,00	70,00	58,45

(1) **Tout indicateur calculé à partir de ces données ne peut valoir de base de comparaison entre les différents opérateurs.**

* Le secteur de la production-distribution d'eau est financé par le Coût-Vérité de la Distribution (CVD) découlant du Plan comptable uniformisé appliqué à chaque distributeur.

** L'assainissement collectif des eaux usées est coordonné et financé par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

La mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures sont assurées par les sept organismes d'assainissement agréés. Les moyens de financement sont dégagés par le Coût-Vérité de l'Assainissement (CVA) appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire wallon.

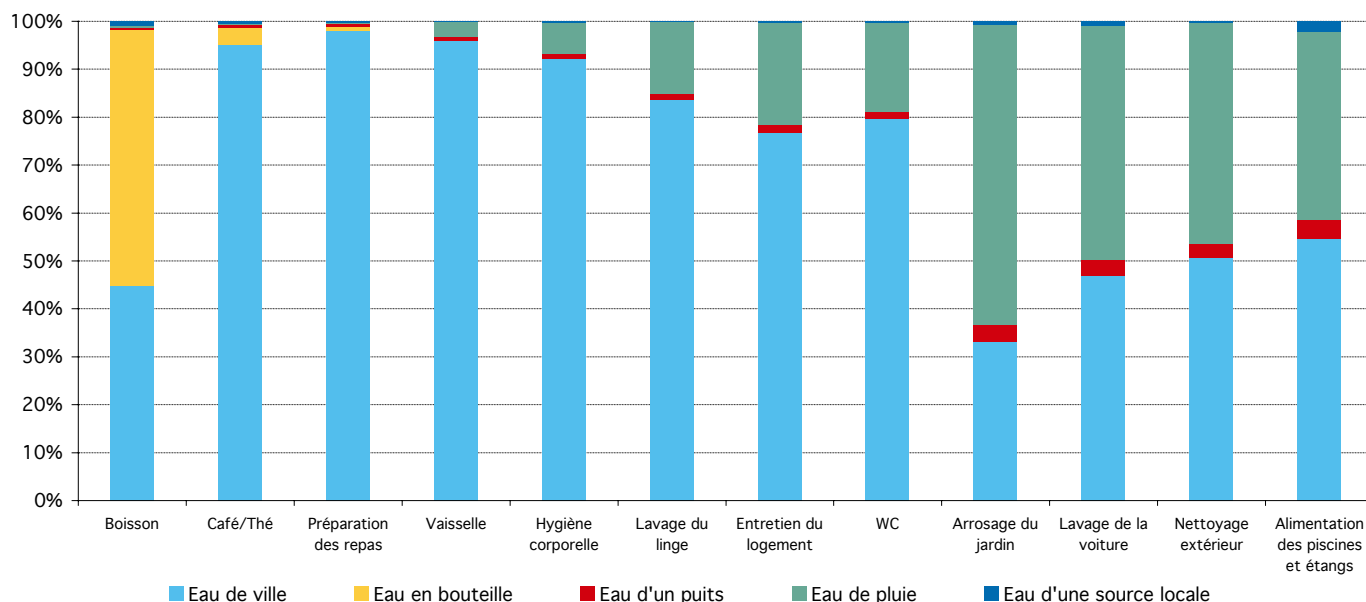
Producteurs-distributeurs*

INASEP	Régie des Eaux de Chimay	Régie des Eaux de Saint-Vith	Service des Eaux de Burg-Reuland	Service des Eaux de Trois-Ponts	SWDE	Vivaqua
12	1	1	1	1	201	-
34.860	2.697	3.323	NC	1.286	995.947	-
103	5	6	12	16	1.354	13
2.633.979	1.337.323	580.979	292.770	301.929	155.290.758	136.016.746
2.934.164	310.445	455.711	NC	138.378	101.841.232	-
59,20	6	7,30	4	3,59	1.593,01	475,00

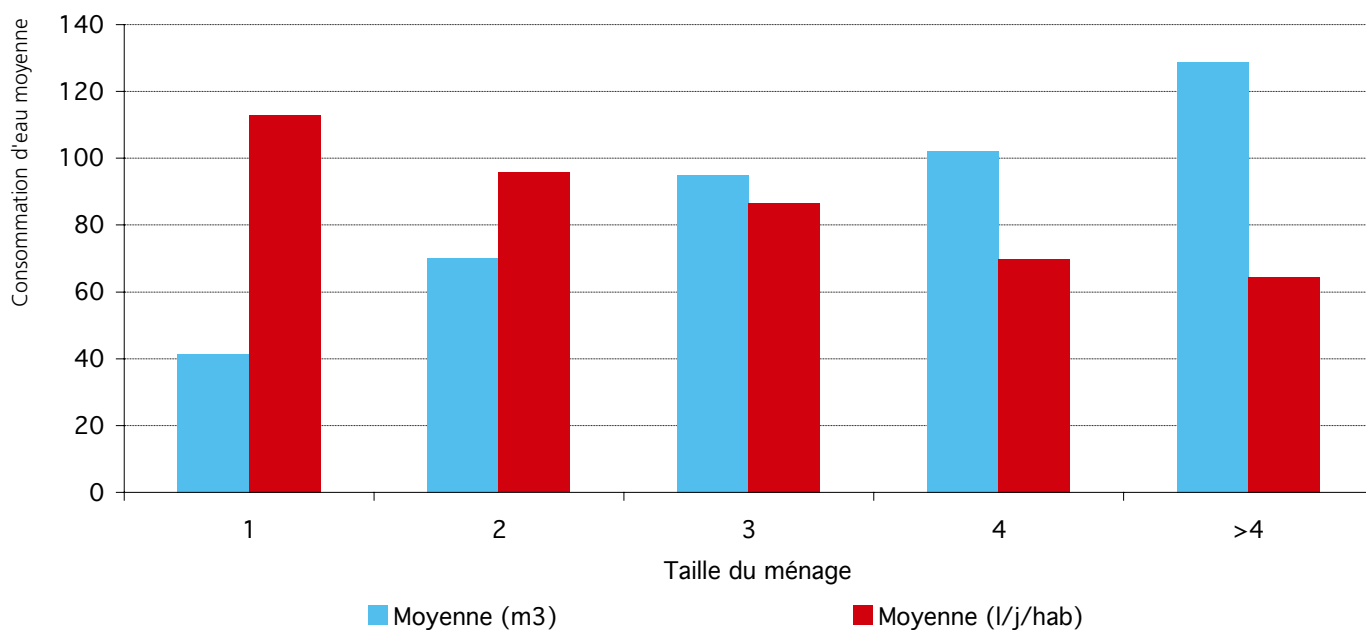


Source : Aquawal (2009) – « Etude relative à l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie », réalisée pour le compte de la Région wallonne.

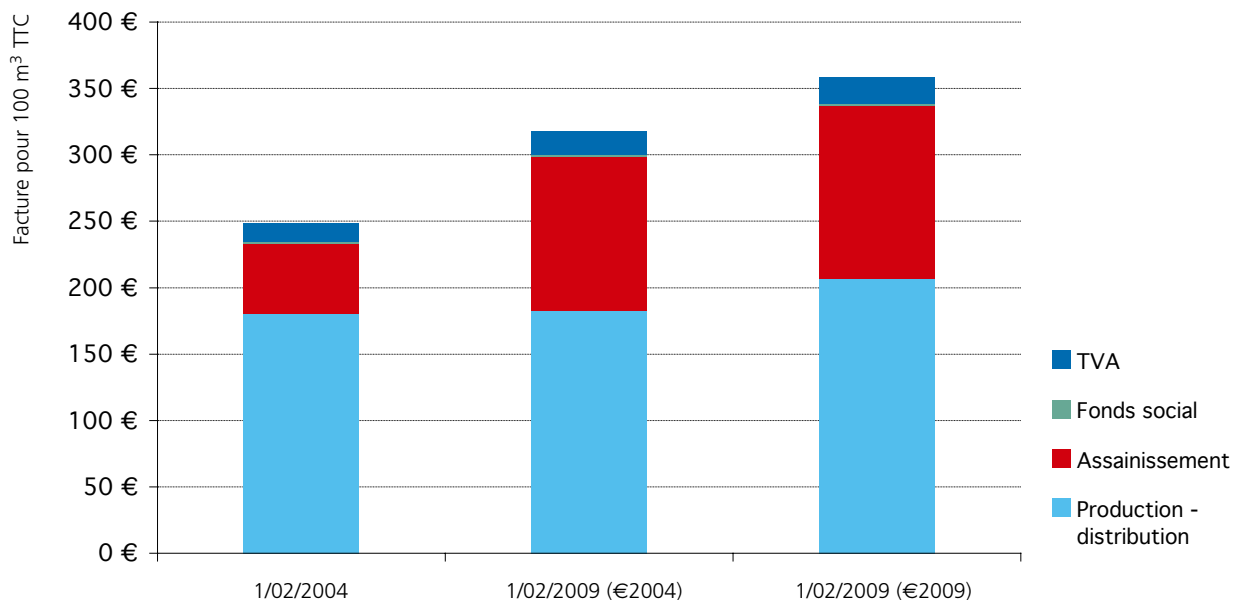
Type d'eau utilisé pour les différents usages domestiques



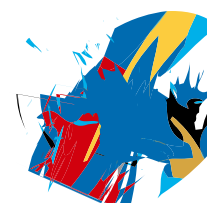
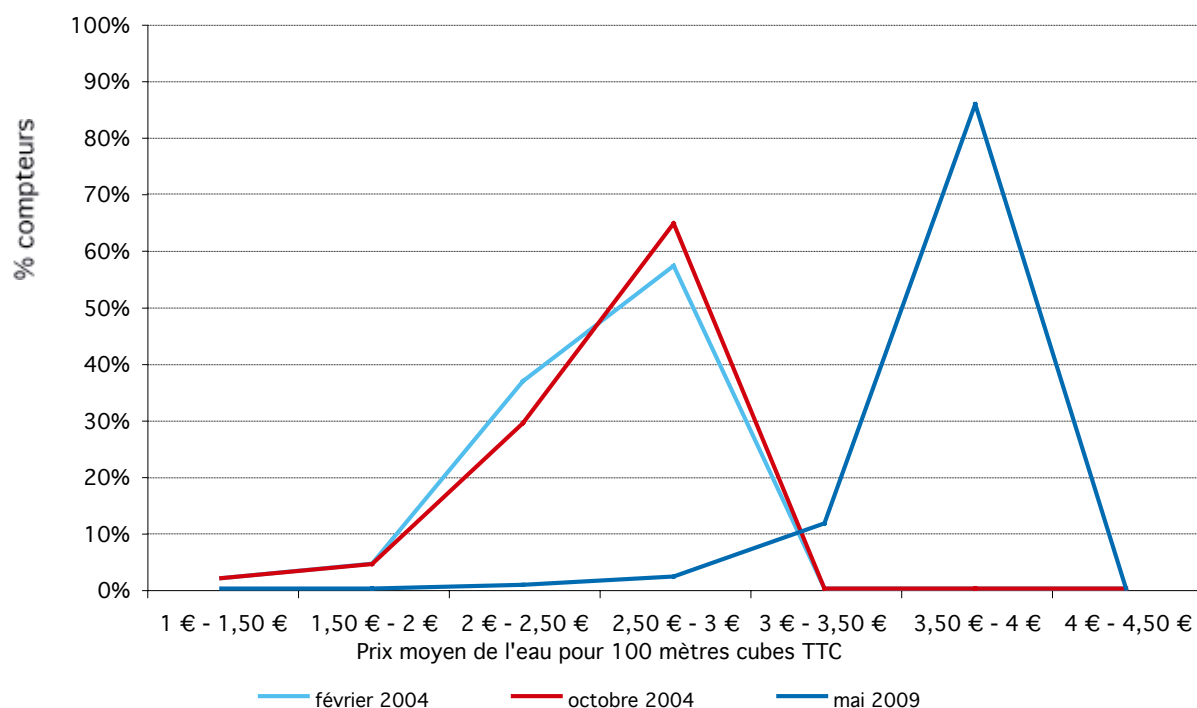
Consommation d'eau moyenne en fonction de la taille du ménage



Evolution du prix de l'eau entre 2004 et 2009 (moyenne)

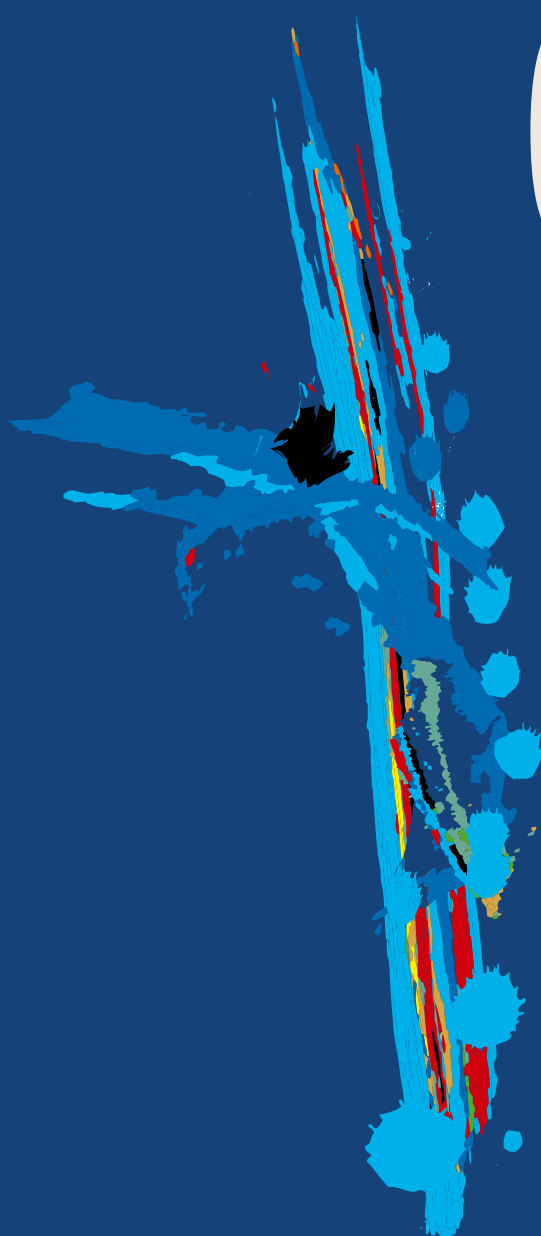


Evolution du prix de l'eau entre 2004 et 2009 (répartition)





04



Rapport d'activités
des différentes
Commissions et de
la Convention-cadre
du Programme
de Gestion Durable
de l'Azote
en agriculture
en Région wallonne
(PGDA)

Commission I

"Production"

Cette Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « Protection des captages ».

Supervision :

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

Président :

M. Y. RENSON (IECBW)

Vice-Président :

M. J.-Cl. CORNET (SWDE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. J.-M. COMPERE (CILE)

M. S. COURTOIS (Vivaqua)

M. D. FOULON (IDEN)

M. J. GAUTHIER (AIEC)

M. V. PAEPS (SPGE)

Mme C. RAMELOT (AQUAWAL)

M. A. RORIVE (IDEA)

M. J.-M. STEVENS (INASEP)

Expert :

M. V. LAURENT (SWDE)

La Commission s'est réunie à **huit reprises** au cours de l'année 2009.

La Commission s'est penchée sur l'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment :

- La proposition de révision de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- Et l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 février 2009 modifiant le Livre II du Code de l'environnement concernant le Code de l'eau en ce qui concerne les prises d'eau souterraine, les zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance.

La Commission s'est également préoccupée de divers autres dossiers tels que :

- La modification de la Supervision de la Commission.
- Le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA) et notamment le débriefing des résultats APL de la campagne 2008.
- Le suivi des travaux du Comité régional PHYTO.
- Le suivi de la convention avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie.
- Le suivi des travaux de la Commission EU I « Eaux potables » de l'EUREAU et des différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, en présence de Monsieur LAURENT (SWDE), représentant d'AQUAWAL via BELGAQUA à cette Commission.
- Le suivi des travaux du groupe de travail « Pesticides » de BELGAQUA.
- Le dossier des « Water Safety Plans » et la présentation d'un exposé sur la gestion des situations de crise.
- La procédure à suivre en cas de survenance d'événement portant atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine / Incidents nucléaires / Acte de terrorisme contre les installations / Groupe de travail « Bio-terrorisme ».
- Le Code forestier.
- L'échange d'informations sur le bon usage des pesticides en domaine public.
- La politique menée par Infrabel en matière de désherbage de ses infrastructures (cf. travaux de la Commission I (Objet : Protection des captages)).
- Le courrier à Monsieur DELBEUCK (DGO3 – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) relatif à la réflexion visant à démontrer le non intérêt de considérer la chloration en tant que traitement au sens de la rubrique 41.00.02 du permis d'environnement qui a pour implication qu'une régularisation des installations de chloration existantes pourrait être requise indépendamment de l'autorisation d'exploiter qui aurait déjà été délivrée.
- La demande d'avis à AQUAWAL de la DGARNE sur le courrier d'Aqua Belgica relatif à la problématique de la norme en matière de dureté de l'eau après adoucissement artificiel.
- Le dossier relatif à la certification des installations intérieures.
- La préparation du Mémoire d'AQUAWAL au Ministre de l'Environnement.
- Le suivi des conventions d'études suivantes :
 - . « Mise aux normes des infrastructures de stockage des effluents d'élevage à la ferme ».



- . Convention Aquapôle « Pégase – Rejets » : contribution du modèle PEGASE à la mise en application de la Directive-cadre sur l'eau.
- . Convention VALBOU : valorisation des boues de station d'épuration.
- . Convention Arquennes : bassin-pilote dans le cadre du PGDA.
- . Convention SPGE – FUSAGx – « Projet Qualvados 2 » : modélisation avec EPICgrid-QUALVADOS en soutien des plans de gestion de la Directive-cadre sur l'eau.
- . Convention Synclin'Eau : caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne.
- . Convention visant à l'actualisation des données relatives à l'activité extractive en Région wallonne « Etude Poty » (Université de Liège).
- La problématique des puits géothermiques.
- La réaction d'AQUAWAL au communiqué de presse du Ministre de l'Environnement sur la dérogation aux normes d'épandage des effluents d'élevage.

Quatre réunions ont été consacrées plus particulièrement à la protection des captages, à laquelle la S.A. Protectis et Monsieur DEFORET (Infrabel) ont participé.

Ces réunions se sont concentrées sur :

- La politique menée par Infrabel en matière de désherbage de ses infrastructures et son plan d'actions 2009-2012.
- L'échange d'expériences en matière de travaux à réaliser en vue de la protection des prises d'eau souterraine.
- Une réflexion relative aux citernes à mazout de moins de 3.000 litres et aux tests d'étanchéité et de corrosion.
- L'élaboration d'une démarche de communication à suivre au-delà de la mise en conformité des installations existantes en zone de prévention de captage / Le suivi des immeubles conformes et situés dans les zones de prévention des captages.
- La suite réservée à la demande d'AQUAWAL relative à la question du transfert des droits réels en zone de prévention de captage d'eau potabilisable (information à l'attention des titulaires de droits réels et des notaires instrumentant).
- La présentation des activités de la S.A. Protectis.
- Le programme d'études 2010-2014 de la SPGE.
- Le dossier relatif à la mise en place par la SPGE d'un marché global pour l'acquisition des panneaux d'indication de zones de prévention de captage d'eau pour l'ensemble des producteurs-distributeurs d'eau associés.

La Commission a reçu, dans le courant de l'année, différents orateurs extérieurs et a également poursuivi ses contacts avec l'Administration et notamment via la participation de :

- Messieurs DELLOYE et MASSET (DGO3 – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) dans le cadre d'un échange de vues sur les législations wallonnes et européennes.
- Et de Mademoiselle HARDY (Faculté Polytechnique de Mons) pour la présentation d'un exposé sur les plans d'urgence à mettre en place lors de rupture de pipelines transportant des substances dangereuses pour l'environnement (type hydrocarbures).

Commission II

"Distribution"

Cette Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

Supervision :

M. E. SMIT (SWDE)

Président :

M. P. MINNE (CILE)

Vice-Président :

M. G. LANUIT (SWDE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. P. CAPIAU (IDEA)

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. P. GILLAUX (IDEN)

M. G. HENRY (AIEM)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. O. PIREYN (Vivaqua)

M. Y. RENSON (IECBW)

Experts :

M. L. JORIS (SWDE)

M. Ph. PLUMIER (CILE)

La Commission s'est réunie à **quatre reprises** au cours de l'année 2009. Elle a poursuivi, en collaboration avec deux experts délégués des sociétés associées (Messieurs PLUMIER (CILE) et JORIS (SWDE)), sa réflexion entamée depuis 1997 sur l'harmonisation des prescriptions techniques entre les sociétés associées dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux. La Commission s'est fixé un ordre de priorité dans ce travail qui a tenu compte de la révision du RW99 (chapitres P et C) et de la rédaction du cahier des charges type (CCT) 2010 de la SWDE. Diverses fiches techniques ont été élaborées ou revues par la Commission et approuvées par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2009. La réflexion de la Commission s'est portée également sur les dossiers suivants :

- La modification de la Présidence et de la Supervision de la Commission.
- Le suivi des travaux de la Commission II « Distribution », du groupe de travail « FTS » de BELGAQUA et du CEN TC/164.
- Le suivi des travaux sur le Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau.
- L'examen de la Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de Participation).
- L'état d'avancement de la procédure « European Acceptance Scheme » (EAS).
- Le suivi des conventions d'études et des projets en cours, notamment la convention avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie.
- La note de synthèse relative à la définition des termes « Bâtiment accessible au public », « Certification des installations intérieures » et « Certificateur ».
- Le projet de modification du Code de l'eau en ce qui concerne les ressources alternatives en eau et la rédaction d'un avis d'initiative sur une proposition de Loi modifiant le Code des impôts sur les revenus en vue d'instaurer une réduction d'impôt pour l'installation d'un système de récupération et de traitement des eaux pluviales.
- Les propositions d'amendements du Décret du 12 février 2004 relatif à la tarification et aux conditions générales de la distribution publique de l'eau en Wallonie : examen des propositions d'amendements relatives aux extensions de réseaux.
- La préparation du Mémoire d'AQUAWAL au Ministre de l'Environnement.
- L'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des terres excavées.
- Le réexamen du dossier relatif à la qualification et réception des pièces.
- Les journées d'information organisées par le Polygone de l'eau.
- L'examen du protocole d'accord SWDE/DGO2 relatif à la prise en charge du déplacement des conduites.

La Commission a aussi collaboré avec la Commission III « Assainissement » à l'examen du projet de protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'épuration financés par la SPGE.



Commission III

"Assainissement"

Cette Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique "EMAS"

Supervision :

M. B. ANTOINE (AIVE)

Président :

M. M. LEMINEUR (INASEP)

Vice-Présidents :

M. O. LIENARD (IGRETEC) et M. B. VERHOYE (IPALLE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. D. DESSILLY (IDEA)

M. P. LEURIS (IBW)

M. K. MOT (Vivaqua)

M. V. PAEPS (SPGE)

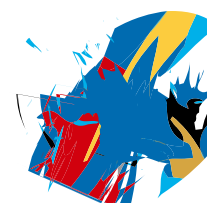
M. J.-P. SILAN (AIDE)

M. P. WALHAIN (AIVE)

La Commission s'est réunie à **vingt-quatre reprises** au cours de l'année 2009.

La Commission a procédé à l'examen de nombreux dossiers, dont notamment :

- Le suivi des travaux connexes à la Commission III (Objet : EMAS).
- L'examen du dossier « Cadastre des réseaux d'assainissement » et la rédaction de la convention relative à la constitution et l'exploitation d'un système de gestion des réseaux d'assainissement.
- L'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment :
 - Le Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement : qualité d'agent constatateur confiée notamment aux OAA.
 - La NBN EN 752 (2^{ème} édition – mars 2008) : « Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments ».
 - La Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de Participation).
- Le suivi des travaux de la Commission III « Eaux usées », du groupe de travail NBN TC 165 de BELGAQUA et du secteur D « Assainissement » du CEOCOR.
- Le suivi des travaux de la Commission EU II « Eaux usées » de l'EUREAU, en présence de Monsieur SILAN (AIDE), représentant d'AQUAWAL via BELGAQUA à cette Commission.
- Le suivi des travaux sur le Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau.
- Le suivi de la convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux.
- Le projet de protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE, en collaboration avec la Commission II « Distribution ».
- L'échange d'informations en matière de respect des obligations imposées par le Pouvoir de Tutelle.
- Le suivi des travaux du Comité d'accompagnement de la convention VALBOU.
- Les perspectives d'évolution du Contrat d'égouttage.
- La question de la rémunération du contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle.
- Le dossier relatif à l'échange thermique en matière d'eaux d'égout.
- La préparation du Mémoire d'AQUAWAL au Ministre de l'Environnement.
- L'examen de la notion de traitement approprié (agglomérations de moins de 2.000 EH).
- L'examen de la situation des stations de pompage susceptibles d'être reprises par la SPGE.
- Les discussions relatives aux frais d'exploitation (Mémento Plan comptable (PCE)).



Commission IV

La Commission a également suivi les travaux du groupe de travail mis en place avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) dans le cadre de l'élaboration d'un modèle de règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout, qui a été présenté le 4 mars 2009, à l'occasion des premières « **Assises de l'eau en Région wallonne** » et la poursuite des travaux relatifs à la rédaction d'un projet de Mémento à l'usage des communes relatif à l'épuration des eaux usées domestiques.

La Commission a également collaboré à la préparation du programme de la deuxième édition des « **Assises de l'eau en Région wallonne** » qui se dérouleront au mois de mars 2010.

La Commission a poursuivi ses travaux relatifs à la thématique « EMAS » en collaboration avec la SPGE et Maître MOERYNCK.

Neuf réunions ont été consacrées à cette question. Elles ont eu pour objet notamment la mise à jour du « Registre et Veille légale et réglementaire », ainsi que le suivi du Forum de discussions.

Ces réunions ont également permis l'inventaire des démarches ISO 14001 et EMAS de chaque OAA, ainsi que pour certains d'entre eux, une présentation de l'audit externe réalisé au sein de leur société.

Le groupe de travail « Autorisations de déversement » créé au sein de la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS) a poursuivi ses travaux visant à l'élaboration d'une méthodologie de travail en matière de remises d'avis par les OAA dans le cadre des autorisations de déversement.

La Commission a également continué ses travaux relatifs au Règlement REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals) et au Registre européen des rejets et des transferts de polluants.

Maître MOERYNCK a présenté à la Commission deux exposés relatifs à la responsabilité environnementale « Evaluation et réparation des dommages environnementaux, obligations de l'exploitant et missions de l'autorité compétente » et au Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

Sur demande de l'Office wallon des Déchets, la Commission a également démarré une réflexion, via la création d'un groupe de travail, pour l'élaboration d'une procédure commune aux OAA en matière de gestion des gadoues de fosses septiques.

La Commission a en outre reçu Monsieur BANDIN (AIVE), Coordinateur de la Commission IV « Administration et Finances » (Objet : Automatisation) venu présenter les travaux relatifs au service de garde.

La Commission a porté une attention particulière à deux dossiers : « Techniques alternatives au désherbage chimique » et « Consommation d'énergie / Production d'énergie renouvelable ».

"Administration et Finances"

Cette Commission mixte et transversale traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité des travailleurs, de l'automatisation et de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau).

Supervision :

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

Président :

M. R. VANHAMEL (AIDE)

Vice-Président :

M. E. GAZIAUX (IECBW)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. M. BERTINCHAMPS (IGRETEC)

M. Ph. BOULENGIER (Vivaqua)

Mme C. DECAMPS (IDEA)

M. C. DUMONT (AIVE)

M. J.-Fr. FLAMENT (SWDE)

M. Ph. FRERE (IGRETEC)

M. M. GOFFIN (CILE)

Mme A. GOUVERNEUR (IBW)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

Mme V. JAMME (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. Y. PETIT (INASEP)



La Commission s'est réunie à **seize reprises** au cours de l'année 2009. Différentes matières ont été abordées et concernaient les aspects :

- administratifs, financiers et juridiques,
- sécurité,
- automatisation,
- et qualité.

En ce qui concerne les aspects administratifs, financiers et juridiques (**sept réunions et de nombreuses consultations par mail**), la Commission a procédé à l'examen des dossiers suivants :

- Le suivi des travaux connexes à la Commission IV « Administration et Finances » (Objets : Sécurité / Automatisation / Qualité).
- Le suivi de la convention d'étude avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie et la préparation des réunions du Comité d'accompagnement de l'étude.
- Le suivi des travaux de la Commission EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU.
- Le suivi des travaux du Comité de contrôle de l'eau.
- La Loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de perte de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public et ses arrêtés d'exécution (Fonds de participation).
- L'examen du courrier de la SPGE relatif à l'authentification des conventions de superficie.
- L'échange d'expériences en matière de marchés publics et de tutelle d'approbation.
- L'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 février 2009 modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne les servitudes légales d'utilité publique dans le secteur de l'eau.
- La préparation du Mémoire d'AQUAWAL au Ministre de l'Environnement.
- Le suivi du Mémento Plan comptable de l'eau (PCE).
- Le dossier relatif à la domiciliation européenne ou Sepa Direct Debit et la présentation par des représentants de BNP Paribas Fortis.
- La problématique du recouvrement et la mise en place d'un groupe de travail « Impayés ».

La Commission a poursuivi ses travaux en matière de « **Sécurité** », en collaboration avec Monsieur BLEUS (Assuralia).

Trois réunions ont été consacrées aux dossiers suivants :

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité.
- La mise à jour du tableau comparatif reprenant, pour l'ensemble des sociétés associées, les données relatives aux accidents de travail (taux de fréquence, de gravité réelle / globale, nombre d'accidents de travail, nombre d'heures prestées, ...).
- La finalisation du dossier « Endroits, égouts et espaces confinés » et la rédaction de Recommandations.
- Le dossier des habilitations.
- Le suivi des travaux sur le Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau.
- La problématique de la sous-traitance.
- La question de la signalisation des petits chantiers mobiles ou autres.
- Les travaux futurs de la Commission.

En ce qui concerne le thème « **Automatisation** » (**cinq réunions**), la Commission a abordé les dossiers suivants :

- La poursuite des travaux relatifs aux consommations énergétiques / Economie d'énergie : optimisation / Investissement, en termes d'optimisation.
- La mise à jour du tableau « Inventaire des capteurs utilisés » (Qualité du service après-vente).
- L'échange d'expériences en matière de sondes NH4.
- Le suivi des travaux relatifs à l'organisation du service de garde et la rédaction d'une note d'orientation, ainsi que la participation de Monsieur BANDIN (AIVE), Coordinateur des travaux à une réunion de la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS).
- La présentation par l'AIVE et la SWDE du système de supervision développé (gestion interne et externe).
- L'échange d'informations sur les contrats de maintenance en matière de télégestion.

En ce qui concerne la thématique « **Qualité** » (secteur de la production-distribution d'eau), la Commission a dressé un bilan des travaux 2008 et a réfléchi à un planning des travaux futurs (**une réunion**).

Commission V

"Communication et Relations publiques"

Cette Commission mixte traite des sujets relatifs aux campagnes d'information et de sensibilisation à l'eau vers le grand public, les communes et les professionnels.

Supervision :

M. A. GILLIS (IECBW)

Présidente :

Mme L. LICATA (SWDE)

Vice-Président :

M. J.-P. MICHEL (INASEP)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

Mme C. BAWIN (CILE)

Mme S. COLLARD (IPALLE)

Mme M.-E. DELTENRE (Vivaqua)

Mme P. DENIS (AIDE)

M. E. FONTAINE (INASEP)

Mme L. IKER (SPGE)

M. R. LATEUR (IBW)

M. M. LHOOST (IGRETEC)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. P. SANTIQUIAN (AIVE)

Mme N. SWAELENS (IECBW)

Mme E. ZIMBILI (IDEA)

Cette Commission s'est réunie à **neuf reprises** au cours de l'année 2009. Elle a abordé notamment les dossiers suivants :

- La finalisation du DVD « **Le voyage de l'eau** » et sa présentation lors de la conférence de presse organisée le 6 mai 2009, à l'école communale fondamentale « La Plante » de Namur II, ainsi que sa mise à disposition au grand public dans les centres de prêt de la Médiathèque de la Communauté française.
- L'organisation des Journées wallonnes de l'eau, à l'initiative du Ministre de l'Environnement, en collaboration avec les Contrats de Rivière de Wallonie.

Les Journées wallonnes de l'eau ont eu lieu les 6, 7 et 8 mars 2009, en prémices à la Journée mondiale de l'eau du dimanche 22 mars 2009.

L'événement a eu pour but principal de sensibiliser le grand public à la nécessité de protéger la ressource en eau. Les visiteurs ont été invités à découvrir différents lieux sur le thème de l'eau en Wallonie.

La Commission a également examiné les dossiers suivants :

- La préparation des premières « **Assises de l'eau en Région wallonne** » qui se sont déroulées le 4 mars 2009, à l'attention prioritairement des mandataires et agents communaux et dont le thème principal a été l'assainissement des eaux.
- La mise à jour du triptyque de présentation d'AQUAWAL.
- L'opération « **Promotion de l'utilisation de l'eau de distribution dans les écoles** », à l'initiative de la Ministre de l'Enseignement.
- La préparation du Mémoire d'AQUAWAL au Ministre de l'Environnement.
- La mise en chantier du dossier pédagogique « **Bon voyage, l'eau** » dont le projet se concrétisera de manière formelle en 2010.
- Le référencement d'AQUAWAL dans le Belgopocket.
- La préparation de la deuxième édition des « **Assises de l'eau en Région wallonne** ».
- La collaboration avec la Société wallonne du Logement (SWL) pour la réimpression de 100.000 exemplaires des deux brochures « **L'eau du robinet et la santé** » et « **Demain, l'eau est dans ma nature** », mises à disposition des locataires d'habitations sociales en Région wallonne.
- La participation à la formation E-learning du Polygone de l'eau.
- La collaboration à la quatrième édition du Festival « **Verviers au film de l'eau** » qui s'est déroulée à Verviers du 24 au 27 mars 2009.
- La Newsletter d'AQUAWAL « **L'ECH₂O** » et la mise à jour du site internet.
- La visite du Pavillon de l'eau et la rencontre avec les frères DE LA TULLAYE (société BIGLO) à Paris le 2 avril.



Commission VI

"Eau, Industrie et Agriculture"

Cette Commission mixte et transversale traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau.

Supervision :

M. G. DELBAR (IPALLE)

Président :

M. J.-M. COMPERE (CILE)

Vice-Président :

M. H. ZEMAN (IGRETEC)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. O. BOURLON (INASEP)

M. M. CLOSSET (SWDE)

Mme M. DERICK (Vivaqua)

M. M. LEJEUNE (AIVE)

M. J. LEMLYN (AIDE)

Mme I. MASSART (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. O. PARENT (IPALLE)

Mme C. RAMELOT (AQUAWAL)

Les Instances de la Commission se sont réunies à **une reprise** au cours de l'année 2009 et la Commission a fait l'objet de quelques consultations **par mail**. Elle s'est principalement focalisée sur la réorientation de ses travaux et l'établissement d'une liste de thèmes stratégiques à analyser.



Convention-Cadre

Programme de Gestion Durable de l'Azote en Région wallonne (PGDA)

Afin de mettre en œuvre le PGDA, la Structure d'encadrement NITRAWAL¹ s'est vu confier des missions regroupées en 4 grands volets : l'encadrement, la communication, l'appui scientifique et les autres missions.

Durant cette année 2009, des actions phares ont été menées par cette Structure. Il s'agit des résultats de l'enquête sur la fertilisation, des premiers contrats de suivi d'azote potentiellement lessivable (APL), des conseils pris dans le cadre de législations connexes et de la mise en ligne du nouveau site Internet de NITRAWAL.

Chiffres-clés

Ci-dessous, vous trouverez une série de chiffres-clés des grandes actions réalisées pour les volets encadrement, communication et appui scientifique.

En 2009, l'encadrement s'est principalement décliné en :

- 1259 visites en exploitation ;
- 226 nouveaux contacts agriculteurs ;
- 206 agriculteurs inscrits en démarche dérogatoire, suivi APL ou contrat NITRAWAL ;
- 168 plans prévisionnels de fertilisation ;
- 3078 contrats d'échange d'engrais de ferme.

En 2009, les actions de communication se synthétisent en :

- 20 répercussions dans les médias suite à l'envoi de communiqués de presse : articles, interviews, reportages ;
- 29 articles rédigés et parus dans la presse agricole ;
- Plus de 20.000 visites du site Internet ;
- 6.000 cartes de visites distribuées ;
- 8.300 calendriers envoyés ;
- 37 journées d'animation lors de 16 manifestations drainant globalement un public de plus de 3.300 personnes ;
- 10 conférences et formations réunissant au total 1.142 personnes ;
- 4 journées de démonstrations rassemblant au total environ 300 agriculteurs ;
- 1 action pilote « Action captage » à Givry (commune de Quévy).

En 2009, les majeures actions des scientifiques représentent :

- 33 fermes de référence suivies, soit 234 parcelles ;
- 600 APL mesurés en vue d'établir les APL de référence ;
- 179 conseils de fumure pour les fermes de référence ;
- 7 essais scientifiques ;
- 1 essai pilote sur Arquennes (commune de Seneffe).

¹ La Structure d'encadrement NITRAWAL est composée de 5 partenaires, à savoir : NITRAWAL asbl, la Fédération wallonne de l'Agriculture, la S.A. AQUAWAL, l'ULg-Gembloux Agro-Bio Tech et l'Université catholique de Louvain.

Enquête sur la fertilisation

En 2009, NITRAWAL a réalisé une enquête sur la fertilisation dans le but de savoir comment les agriculteurs ont intégré leurs conseils. Les résultats marquants de cette enquête sont repris ci-dessous.

76% des agriculteurs interrogés ont diminué leurs apports d'azote minéral, parfois significativement, suite aux conseils de NITRAWAL. Parmi les 24% qui n'ont pas modifié leurs apports azotés, la majorité ne l'a pas fait car leurs fertilisations étaient similaires ou inférieures aux conseils de NITRAWAL.

Parmi les agriculteurs ayant été conseillés par NITRAWAL, 8% ont observé des diminutions de rendements, **80% ont observé des rendements équivalents** et 12% ont mentionné des rendements plus élevés. Ceci indique la pertinence des conseils donnés.

52% ont changé les périodes d'épandage de leurs engrais de ferme sur leurs parcelles, par exemple en appliquant, au printemps, des engrais à action rapide (tel le lisier), suite aux conseils de NITRAWAL. Certains n'ont pas modifié leurs périodes d'apport car les périodes d'épandages de leurs engrais de ferme étaient déjà conformes aux conseils de NITRAWAL.

Le PGDA impose d'implanter une **CIPAN** (Culture Intermédiaire Piège à Nitrate) sur 75% des superficies récoltées avant le 1^{er} septembre et destinées à recevoir une culture semée au printemps suivant. Avant l'encadrement par NITRAWAL, 44% des agriculteurs interrogés couvraient 100% de ces surfaces. En 2009, après avoir été encadrés par NITRAWAL, **67% des agriculteurs ont couvert 100% de ces surfaces**. Pour l'obligation d'implantation de CIPAN, 67% des agriculteurs suivis vont donc au-delà des impositions légales.



Résultats des contrôles APL

Dans le cadre du PGDA et ce depuis 2008, l'Administration de la Région wallonne a mis en place un contrôle des exploitations agricoles wallonnes. Ce contrôle s'effectue chaque année, durant l'automne. Cette année est la deuxième campagne officielle de ce suivi. En effet, le PGDA fixe notamment des normes à respecter en vue d'une fertilisation en équilibre avec les besoins des plantes. L'agriculteur est donc tenu de prendre certaines mesures afin de protéger l'eau du nitrate. C'est dans cette optique que sont réalisés ces contrôles : au plus l'apport de nitrate sera calculé au plus près des besoins de la plante, au moins le sol ne sera chargé en nitrate après la culture, et au moins la quantité de nitrate percolant vers les nappes phréatiques sera importante.

3 % des exploitations situées en zone vulnérable sont contrôlées. Ce qui représente un total de 299 exploitations agricoles, pour lesquelles 3 parcelles ont été échantillonnées, soit un total de 897 parcelles. Ces exploitations sont sélectionnées

de manière aléatoire sur tout le territoire couvert par les zones vulnérables en Wallonie (couvrant près de la moitié de la Wallonie). Dans chacune de ces parcelles, des échantillons de sol sont prélevés afin de déterminer le reliquat de nitrate encore présent dans le sol après la culture. C'est ce qu'on appelle l'APL (Azote Potentiellement Lessivable). En effet, c'est cet azote sous forme de nitrate, non consommé par la culture, qui risque de percoler au travers du sol et contaminer les nappes phréatiques en sous-sol. Ces mesures APL sont confrontées à des mesures APL de référence effectuées dans des fermes de référence, variables selon le type de culture en place et la date de prélèvement des échantillons.

89 % des exploitations contrôlées sont conformes.

Dans le cas où le contrôle démontre que l'exploitation est non conforme, elle devra dès lors s'inscrire dans un programme d'observation de 4 ans au cours duquel les résultats devront s'améliorer. Dans le cas contraire, des sanctions administratives sont prévues, selon le principe du pollueur-payeur.

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous montrent des différences de conformité entre catégorie de culture, ainsi que les différences par rapport à l'année 2008.

Classe de culture	Nombre de parcelles 2008	Pourcentage de conformité 2008	Nombre de parcelles 2009	Pourcentage de conformité 2009
Betteraves	57	91 %	49	76 %
Céréales avec CIPAN	166	55 %	181	72 %
Céréales sans CIPAN	141	65 %	145	65 %
Maïs	245	65 %	138	82 %
Pommes de terre	59	80 %	41	76 %
Colza	13	85 %	5	40 %
Légumes	8	75 %	12	75 %
Prairies	53	96 %	326	96 %

En 2009, au niveau des cultures, pour la classe 'céréales avec CIPAN' le pourcentage de parcelles conformes atteint 72 %. Pour les betteraves, on passe à 76 %, pour plafonner à 82 % avec le maïs.

Les parcelles de prairies sont, quant à elles, conformes à 96 %. Pour la classe 'colza', seuls 40 % des parcelles étaient conformes. Cependant, vu le faible nombre de parcelles échantillonnées, aucune certitude statistique ne peut en être déduite. Les résultats par province montrent que le pourcentage de conformité des exploitations est quasi identique dans chacune des provinces, de 81 à 84 %, excepté au Luxembourg où celui-ci atteint les 100 %, fortement couvert par des prairies. N'oublions pas non plus que d'autres contrôles sont réalisés

chez les agriculteurs afin de vérifier le respect des règles du PGDA et l'adéquation de leurs pratiques agricoles en vue de protéger les eaux.

Conseils sur les législations connexes

Dans le but de servir de relais d'information pour les partenaires de la Structure, et plus spécialement les équipes de terrain, mais aussi de conseiller au mieux les agriculteurs, la Structure acquiert toute une série de références quant aux législations connexes au PGDA. Cette année 2009, deux aspects législatifs ont été particulièrement abordés : le stockage des hydrocarbures et la protection des captages.

Au niveau du stockage des hydrocarbures

Les eaux souterraines doivent être protégées contre la pollution causée par certaines substances dangereuses. A cette fin, le 29 novembre 2007, le Gouvernement wallon a déterminé les conditions intégrales relatives aux stockages des hydrocarbures destinés à l'alimentation d'un parc de véhicules en gestion propre, comprenant au maximum 2 pistolets et dont la capacité de stockage est comprise entre 3.000 et 25.000 litres de volume cumulé.

Cet arrêté stipule les conditions :

- d'emplacement des citernes ;
- d'équipement des citernes (double paroi ou encuvée, système de contrôle de l'étanchéité,...) ;
- de transfert (pompe de transfert, pistolet à arrêt automatique,...) ;
- de preuve d'étanchéité ;
- d'aire de ravitaillement et de remplissage.

Le **délaï de mise en conformité** des systèmes de stockage des hydrocarbures était fixé au **13 janvier 2010**.

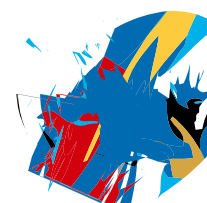
Parallèlement aux conseils techniques, NITRAWAL s'occupe également des matières relatives à la conditionnalité, et notamment de la protection des eaux souterraines contre les substances dangereuses. En effet, NITRAWAL est l'un des partenaires du Système de Conseil Agricole (SCA). Le SCA est un service indépendant des services de contrôle mis en place par le Service Public de Wallonie pour aider les agriculteurs à mettre en œuvre les principes de la conditionnalité au sein de leurs exploitations. Dans ce cadre et vu le délai de mise aux normes fixé au 13 janvier 2010, NITRAWAL a entamé une vaste campagne de communication. Elle a notamment édité un feuillet explicatif reprenant les diverses prescriptions techniques stipulées par l'arrêté pour le stockage des hydrocarbures. Toutes ces informations ont également été intégrées dans le site Internet de NITRAWAL. De plus, environ une vingtaine de réunions ont été réalisées fin de l'année 2009, dans le but d'informer les agriculteurs des délais de mise aux normes et des prescriptions techniques de celle-ci. Ces réunions seront largement poursuivies en 2010.

Au niveau de la Protection des captages

Les nappes phréatiques sont essentiellement alimentées par l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Elles sont stockées dans des roches réservoirs (ou aquifères) à des profondeurs variables.



© Nitrawal



En Wallonie, l'eau potable disponible au robinet provient majoritairement (80 %) de ces nappes phréatiques. Les eaux de surface prélevées dans les rivières, les canaux, les lacs ou les barrages ne fournissent, quant à elles, qu'un peu moins de 20 % de l'eau de distribution.

En s'infiltrant dans le sol, l'eau traverse plusieurs couches de terre et de roches qui la débarrassent naturellement de ses impuretés. Cependant, certaines substances, tels le nitrate, les pesticides ou les hydrocarbures, ne seront pas dégradées et risquent donc de polluer les nappes. Les zones qui entourent le captage de ces eaux doivent donc être strictement réglementées et ce, afin d'éviter au maximum leur pollution.

Autour d'un captage, des périmètres de protection successifs sont déterminés. On différencie la zone de prise d'eau, la zone de prévention rapprochée, la zone de prévention éloignée et la zone de surveillance.

Pour ces différentes zones, les activités, installations ou usages à risque sont donc réglementés, voire interdits, afin de prévenir toute pollution du captage.

Le **12 février 2009** est paru l'**Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en ce qui concerne les prises d'eau souterraine, les zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance**. Les modifications apportées concernent principalement la détermination de valeurs seuils, notamment pour les concentrations en nitrate, dans le but de rencontrer les objectifs de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE).

De plus, il stipule que si les mesures restrictives prises dans les différentes zones sont insuffisantes, le Ministre compétent peut fixer des dispositions similaires dans tout ou partie de la zone concernée, à savoir au niveau du nitrate : si la concentration en nitrate annuelle moyenne dépasse les 35 mg/l ou si elle est supérieure à 20 mg/l avec une tendance à la hausse, alors le Ministre peut prendre des mesures adéquates jusqu'à ce que cette teneur redescende en dessous des 20 mg/l pendant 5 ans consécutifs.

Ces mesures peuvent aller jusqu'à limiter les doses (effluents et engrais) comme prévues dans le PGDA pour les zones vulnérables.

De plus, le projet de délimitation doit maintenant comprendre un programme d'actions contenant une estimation des actions à mener par l'exploitant pour protéger la zone et une évaluation de l'indemnisation des dommages directs et matériels résultants de l'obligation de mise en conformité. Ce programme présente une description de la nature des actions, une évaluation de leur coût et un planning prévisionnel de réalisation. Cet arrêté vise également à minimaliser les délais de la procédure de délimitation des zones.



Nouveau site Internet

En 2009, le site Internet de NITRAWAL a été complètement réaménagé et métamorphosé... afin de fidéliser les internautes en répondant au mieux à leurs attentes... mais aussi pour se mettre à la page !

Préalablement au réaménagement du site, une enquête via un questionnaire « Online » a été lancée sur le site Internet de NITRAWAL afin de connaître l'appréciation des internautes et leurs desiderata. Autant la perception par les internautes sur le fond que sur la forme a été appréhendée.

Les résultats de cette enquête ont permis d'orienter et d'améliorer le nouveau site Internet, notamment sur les points suivants :

- Faciliter l'accès au contenu ;
- Réorganiser les rubriques ;
- Mettre en avant les actualités (agenda, nouveautés, ...) ;
- Ajouter un moteur de recherche.

La mise en ligne du nouveau site a été réalisée le 24 décembre 2009 et il est toujours accessible à la même adresse **www.nitrawal.be**.





05

Information
et sensibilisation



DVD « Le voyage de l'eau »

AQUAWAL s'est dotée d'un nouvel outil majeur en produisant le DVD « **Le voyage de l'eau** ». Il est disponible tant en version française qu'allemande.

La trame du DVD est une discussion entre Jamy GOURMAUD, célèbre animateur de l'émission « C'est pas sorcier », et la jeune Sophie. Jamy répond de façon ludique aux questions de sa complice à propos du cycle anthropique de l'eau.

Le tournage du DVD a été réalisé sur différents sites de production, de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées en Wallonie appartenant aux associés d'AQUAWAL. Plus de 15.000 exemplaires du DVD ont été mis à disposition des professionnels de l'éducation, notamment par le biais des sites Internet d'AQUAWAL et de ses associés.

Une convention de diffusion culturelle du DVD avec la Médiathèque de la Communauté française a été conclue. Le DVD a été présenté à l'occasion d'une conférence de presse organisée en présence du réalisateur et de Sophie le 6 mai 2009, à l'école communale fondamentale « La Plante » de Namur II.

Dossier pédagogique « Bon voyage, l'eau »

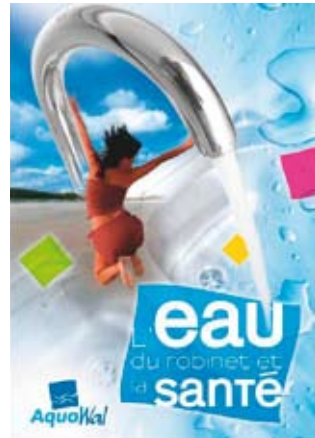
Dans la foulée du DVD « **Le voyage de l'eau** », AQUAWAL a décidé de réaliser un dossier pédagogique illustratif à destination des professionnels de l'éducation.

Une société de communication a été chargée de la mise en forme de ce projet et la Communauté française a été sollicitée pour donner son avis sur le dossier dont la finalisation se poursuivra en 2010.

Une traduction en langue allemande sera prévue.

Réimpression des brochures « L'eau du robinet et la santé » et « Demain, l'eau est dans ma nature »

Suite à ses différents contacts avec la Société wallonne du Logement (SWL), AQUAWAL a procédé à la réimpression de 100.000 exemplaires des deux brochures « **L'eau du robinet et la santé** » et « **Demain, l'eau est dans ma nature** » qui ont été mises à disposition des locataires d'habitations sociales en Région wallonne.



Les premières « Assises de l'eau en Région wallonne »

Le 4 mars 2009, AQUAWAL a organisé en collaboration avec l'UVCW, la première édition des « **Assises de l'eau en Région wallonne** », à l'Arsenal à Namur.

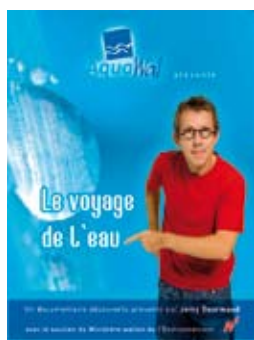
Cette matinée d'information a rencontré un vif succès avec presque trois cents personnes présentes dans le public, représentant près d'une centaine de communes wallonnes. Cet évènement s'adressait en priorité aux mandataires et agents communaux. L'assainissement des eaux usées constituait le thème central abordé par les différents orateurs.

L'objectif était de fournir aux participants une information concrète quant aux nouveautés apportées dans ce secteur et leur donner des réponses à des situations de terrain.

Les exposés se sont articulés autour des matières suivantes : contrat d'égouttage, assainissement autonome, délinquance environnementale, gestion des eaux pluviales, règlement communal d'égouttage et gestion des hydrants.

Une séance de questions-réponses a suivi les exposés qui ont permis aux participants de relayer leurs différentes préoccupations.

Une deuxième édition des Assises sera organisée dans le courant du mois de mars 2010.



Site Internet

L'année 2009 a connu une augmentation sensible de la fréquentation du site Internet www.aquawal.be.

En moyenne, le temps passé sur le site a été d'environ 8 heures par jour.

L'actualisation du site Internet se concrétisera de manière formelle en 2010, avec notamment la mise en ligne d'un nouvel outil à destination des citoyens qui permettra aux internautes d'identifier rapidement leur distributeur d'eau par l'encodage du code postal.

La Newsletter n°9 d'AQUAWAL sera envoyée au mois de janvier 2010 à 1.400 abonnés.

Le site Internet est consulté mondialement. Néanmoins, la grande majorité des visites concernent la Belgique et la France. D'autres pays de langue française sont également bien représentés tels que le Canada, le Maroc et l'Algérie.

Belgopocket

Le Belgopocket constitue une source précieuse d'informations à destination de l'ensemble des citoyens sur toute une série de questions de la vie quotidienne auxquelles les Autorités apportent une réponse.

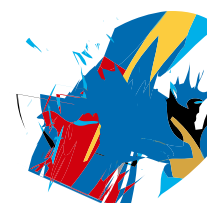
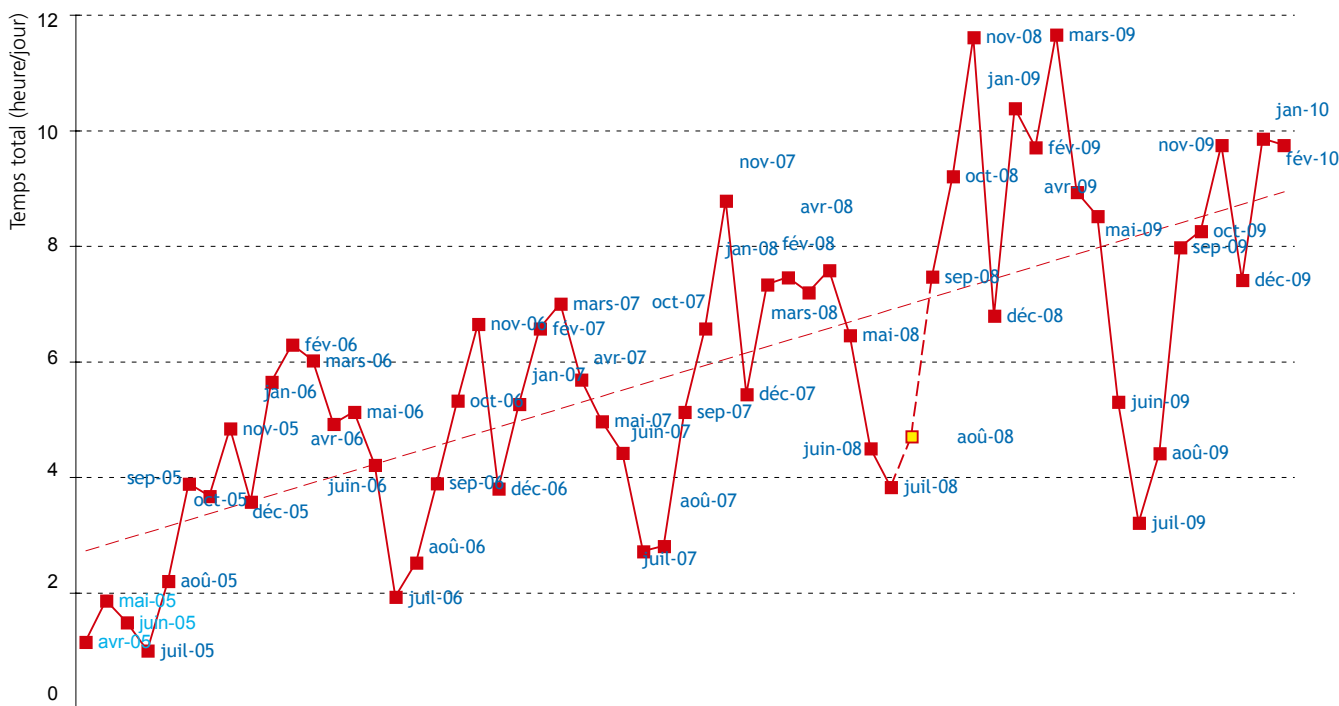
Suite à ses différents contacts, AQUAWAL est désormais référencée dans la version Internet du Belgopocket. Une version « papier » sera diffusée en 2011.

Pays	Nombre de visites 2009
Belgique	36 905
France	36 628
Canada	2 144
Maroc	1 455
Algérie	1 229

Origine des visiteurs du site www.aquawal.be en 2009



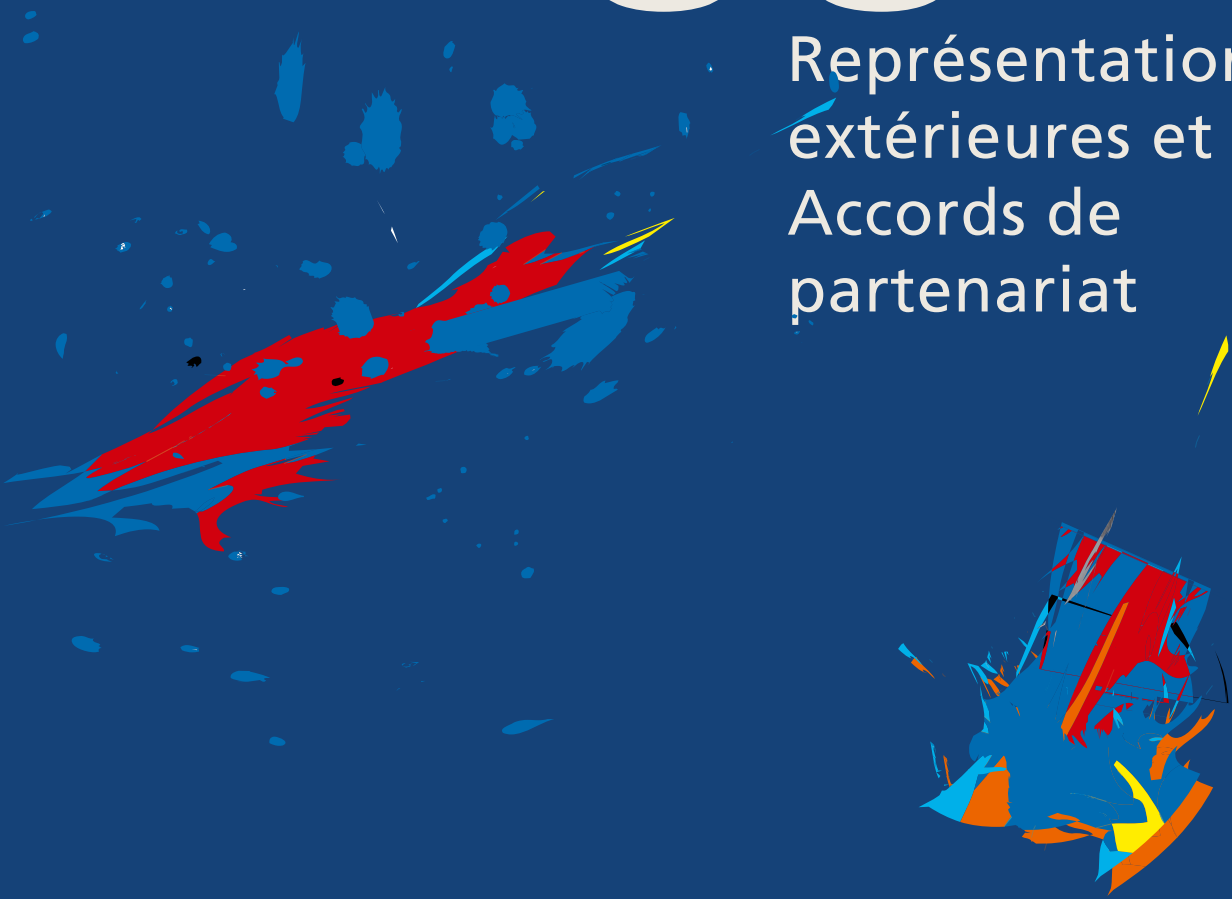
Fréquentation du site Internet www.aquawal.be





06

Représentations
extérieures et
Accords de
partenariat



AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des opérateurs du secteur de l'eau :

- **IWA (International Water Association)**
Association internationale des professionnels de l'eau.
- **EUREAU**
Fédération européenne des associations nationales des services d'eaux et d'assainissement.
- **CEOCOR**
Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.
- **BELGAQUA**
Fédération belge du secteur de l'eau.
- **B-IWA (Belgian Committee of IWA)**
Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et d'échanges d'informations.
- **Bureau de Normalisation (NBN) et Centre européen de Normalisation (CEN)**
Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.
- **Commission consultative de l'eau**
Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.
- **Commission régionale des Déchets**
Commission émettant des avis sur les projets d'Arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.
- **Comité de contrôle de l'eau**
Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du Coût-Vérité.
- **Comité des Experts**
Remise d'avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la SPGE, soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (et avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un OAA et la SPGE).
- **Comité régional PHYTO**
Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, de l'industrie pharmaceutique et des Pouvoirs publics.
- **Commissions Internationales de la Meuse (CIM) et de l'Escaut (CIE)**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention SPGE/CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux d'assainissement**
- **Convention « Modélisation pré-normative de pratiques agricoles et agro-environnementales en vue des plans de gestion des eaux de surface et souterraines en Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid - Qualvados - projet Qualvados 2 » (08/2008 - 08/2011)**
- **Comité d'accompagnement du programme d'actions pour la protection des captages contre les contaminations d'origine agricole - Bassins pilotes d'Arquennes - Convention SPGE - NITRAWAL (2005 - 2010)**
- **CEBEDEAU**
Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée, spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.
- **ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl)**
- **Protection des captages : Comité de suivi**
- **Task force Directive cadre sur l'eau (DCE)**
Constituée sur décision du Gouvernement wallon, elle est dédiée à la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau et a pour objectif, sur base du travail réalisé par l'Administration (DGO3) en termes de compilation et de valorisation des données existantes, d'apprécier et d'arrêter les choix à opérer pour la mise en œuvre des thématiques non encore exploitées (en particulier l'analyse économique).
- **NITRAWAL**
Sa mission est d'encadrer les agriculteurs dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA).
- **CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)**
- **CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)**
- **Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle**
- **Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides » - Projet de support scientifique et d'aide à la prise de décision (CRA-W / SPGE) - (01/2008 - 06/2009)**
- **Comité d'Accompagnement de la convention relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne (convention Synclin'Eau)**
- **Comité d'accompagnement de la convention avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention VALBOU** : analyse des contraintes liées au traitement et à l'épandage sur les sols des boues de stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines
- **Aquapôle**
Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.
- **Polygone de l'Eau**
Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.

- **Comité d'Avis – Fonds de solidarité internationale pour l'eau (FSIE)**

Le Comité est instauré par l'article R.320bis - 8 du Code de l'eau et vise à sélectionner les projets qui seront cofinancés par le Fonds de solidarité internationale pour l'eau dont l'objet est de soutenir de nouvelles dynamiques locales dans les pays en voie de développement en matière d'accès, de gestion et de partage de l'eau.

- **Asbl « Verviers au film de l'eau »**

Cette asbl a comme objectif, au travers de l'organisation d'un Festival de films qui se tient à Verviers dans le courant du mois de mars, la sensibilisation du grand public à la problématique de la conservation et du développement des ressources en eau.

- **Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau en ce qui concerne les indicateurs de performances des services de distribution d'eau**

- **Comité d'accompagnement de la convention visant à l'actualisation des données relatives à l'activité extractive en Région wallonne « Etude Poty » (Université de Liège)**

- **Groupes de travail mis en place dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau**

- **Comité d'accompagnement de la convention de recherche et d'intérêt général intitulée : « Contribution du modèle Pégase à la mise en application d'une méthodologie de la Directive-Cadre sur l'eau : Mise au point et application d'une méthodologie de détermination à l'échelle de la masse d'eau des combinaisons de mesures complémentaires les plus efficaces et mise en évidence de dérogations » - Convention Aquapôle « Pégase – Rejets »**

- **Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)**

Ce Comité est instauré par l'article R.308Bis - 33 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Région wallonne.

- **Convention relative à la mise aux normes des infrastructures de stockage des effluents d'élevage à la ferme. Dossier 07/48728 (FUSAGx – Laboratoire de Géopédologie / SPW – DGARNE) – (02/2008 --> 09/2009)**

En termes de représentations extérieures, le dialogue avec l'Union des Villes et Communes, le monde agricole et le secteur carrier s'est poursuivi de façon positive en 2009, de même que les relations entretenues avec les Cabinets du Ministre de l'Environnement, du Ministre des Pouvoirs locaux et les Administrations wallonnes (DGO3 – DGO4 et DGO5).

Accords de partenariat

- **Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE**

Dans le cadre de la convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la Revue "Techniques, Sciences, Méthodes".

Messieurs HUSSON et ANTOINE ont participé au 88^{ème} Colloque de l'ASTEE qui s'est tenu à Nice du 10 au 12 juin 2009.

- **Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et la RIWA-Meuse**

Dans le cadre de la convention de collaboration signée avec la RIWA-Meuse, des contacts réguliers et échanges d'informations avec la Présidente, Madame DOEDEL et le Directeur, Monsieur VERHEIJDEN, ont lieu.

Deux entrevues se sont déroulées le 1^{er} avril et le 14 décembre 2009 entre des membres du Comité de Direction et des représentants de la RIWA-Meuse afin de débattre d'une mise à jour de l'Accord de partenariat qui lie les deux structures et qui se concrétisera de manière formelle dans le courant de l'année 2010.







07

Etudes

Convention d'étude relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Région wallonne

Une Convention d'étude a été signée entre la Région wallonne et AQUAWAL pour l'évaluation de la réforme tarifaire telle que mise en place en 2005, ainsi que pour l'évaluation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Région wallonne.

Cette étude avait pour objectifs :

- évaluer l'équité des usagers face au prix des services d'eau (y compris les prix pour les raccordements) ;
- établir le lien entre les caractéristiques des usagers et leur consommation d'eau ;
- vérifier que la réforme tarifaire répond aux objectifs de solidarité entre usagers et au maintien de l'accès social à l'eau ;
- vérifier que les réformes tarifaires pérennisent à terme l'usage rationnel de l'eau ;
- sur base de ces résultats, et des plans financiers des distributeurs d'eau et de la SPGE, évaluer l'évolution probable de l'équité face au prix de l'eau, de la solidarité entre usagers, de l'accès social à l'eau et de l'usage rationnel de l'eau potable ;
- estimer les impacts économiques, environnementaux et sociaux des différentes ressources alternatives en eau par les usagers, en séparant au moins les ménages, les agriculteurs, et les industries. Les impacts seront distingués aussi par type de ressource alternative ;
- évaluer les répercussions du cycle anthropique de l'eau sur l'emploi en Région wallonne.

Cette Convention a débuté au mois d'octobre 2008 et s'est terminée au mois de novembre 2009. Les résultats ont abouti à dix recommandations qu'AQUAWAL a formulées à l'attention du Ministre de l'Environnement.

Plusieurs présentations des résultats de l'étude ont eu lieu dans le courant de l'année 2009, tant au niveau du Conseil d'Administration d'AQUAWAL et de la SWDE, qu'à la Commission consultative de l'eau et au Comité de contrôle de l'eau.

La présentation des résultats ainsi que les débats autour des recommandations se poursuivront au cours de l'année 2010.

Services aux sociétés associées

Le service d'études travaille également pour le compte des Sociétés associées via la réalisation, notamment, d'enquêtes de satisfaction établies dans le cadre de la démarche Qualité, la réalisation de cartes ou la fourniture de statistiques et d'avis divers.

En 2009, AQUAWAL a ainsi analysé les enquêtes de satisfaction réalisées par l'IECBW auprès de ses clients et relatives aux modalités de remplacement des compteurs d'eau, ainsi que sur les modalités de réalisation des chantiers en voirie.

AQUAWAL a également collaboré avec la SPGE, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-Cadre « Eau » en ce qui concerne les études sur la récupération des coûts des services de distribution d'eau.

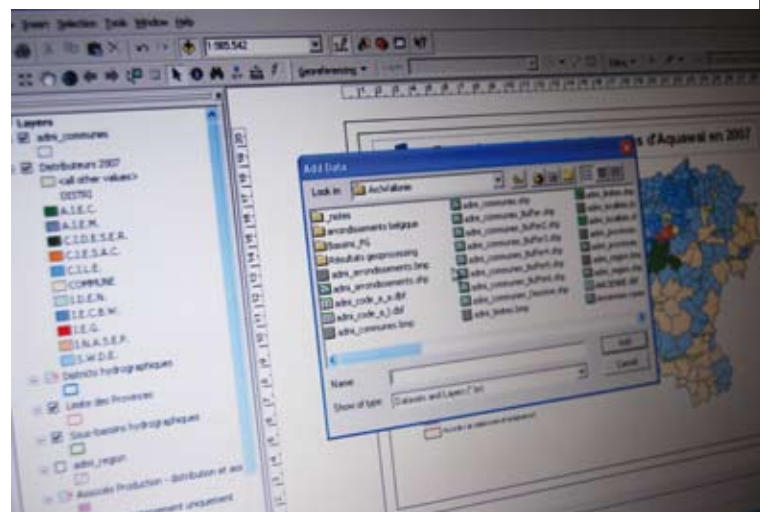
AQUAWAL a en outre réalisé certaines cartes et tableaux personnalisés pour la CILE et l'IECBW et a informé plus spécifiquement certains associés sur la mise en application de dispositions du Code de l'eau.

Collaboration avec le Service public de Wallonie

AQUAWAL a collaboré avec le Service public de Wallonie dans le cadre notamment de la publication du Tableau de bord de l'environnement wallon 2008.

Préparation des projets d'études futures

Une réflexion a été initiée au sein d'AQUAWAL quant aux projets d'études qui pourraient intéresser tant ses associés que les organismes extérieurs.







08

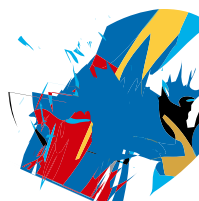
Bilan et compte
de résultats



1. Bilan

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
Actifs immobilisés	2.385.913,07	2.385.004,12
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT		
	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	6.135,23	5.226,28
	6.135,23	5.226,28
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
	2.379.777,84	2.379.777,84
Actifs circulants	922.834,20	915.960,88
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	2.776,96	34.802,10
Autres créances	58.257,47	49.739,15
	61.034,43	84.541,25
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		
Autres placements	764.526,56	625.000,00
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	81.809,90	194.751,61
Caisse	415,18	656,43
	82.225,08	195.408,04
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	15.048,13	11.011,59
TOTAL DE L'ACTIF	3.308.747,27	3.300.965,00

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	3.162.045,78	3.126.688,27
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6.236.678,07	6.236.678,07
B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
	2.636.678,07	2.636.678,07
IV. RESERVES		
A. Réserve légale	54.918,73	49.081,44
B. Réserves indisponibles	27.979,71	27.979,71
D. Réserves disponibles	353.257,00	353.257,00
	436.155,44	430.318,15
V. BENEFICE REPORTE		
Bénéfice reporté	89.212,27	59.692,05
	89.212,27	59.692,05
Dettes	145.513,22	116.607,33
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	3.449,53	4.313,99
Dettes fiscales, salariales et sociales	60.675,29	31.975,84
Autres dettes	81.388,40	80.317,50
	145.513,22	116.607,33
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	1.188,27	57.669,40
TOTAL DU PASSIF	3.308.747,27	3.300.965,00



2. Compte de résultats

	31/12/2009	31/12/2008
I. VENTES ET PRESTATIONS	597.507,03	537.173,01
Chiffres d'affaires	459.110,27	431.119,98
Autres produits d'exploitations	138.396,76	106.053,03
II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS	655.135,86	621.440,96
Services et biens divers	293.724,78	279.243,26
Rémunérations, charges sociales et pensions	357.979,72	334.239,59
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	3.022,07	4.614,53
Autres charges d'exploitation	409,29	3.343,58
III. BENEFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	-57.628,83	-84.267,95
IV. PRODUITS FINANCIERS	174.429,61	189.558,92
Produits des immobilisations financières	162.776,80	160.635,00
Produits des actifs circulants	11.652,81	28.923,92
V. CHARGES FINANCIERES	530,17	504,34
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	530,17	504,34
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	475,31	0,00
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	116.745,92	104.786,63
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice de l'exercice à affecter	116.745,92	104.786,63
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	59.692,05	40.462,25
Bénéfice à affecter	176.437,97	145.248,88
Dotation à la réserve légale	5.837,30	5.239,33
Dotation à la réserve disponible	0,00	0,00
Bénéfice à reporter	89.212,27	59.692,05
Rémunération du capital	81.388,40	80.317,50
	176.437,97	145.248,88





09

Rapport du
Commissaire-Reviseur



**Rapport du Commissaire-Reviseur sur
l'exercice clôturé le 31 décembre 2009
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires de la S.A. AQUAWAL
Siège social :
Rue Félix Wodon, 21 - B-5000 NAMUR**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (exercice du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.308.747 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 116.746 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 15 mai 2010

Sprl J-M Deremince Reviseur d'Entreprises
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
Reviseur d'Entreprises



Editeur responsable

Roger HUSSON
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Coordination

Sylvie VERTONGEN
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Photographies

AQUAWAL
NITRAWAL
Créacom
CILE
IGRETEC
IECBW
IBW

Conception & réalisation

Créacom

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce Rapport annuel est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.